

**cndp** Commission nationale  
du **débat public**

## RAPPORT DU GARANT

Campus hospitalo-  
universitaire  
Grand Paris Nord à Saint-Ouen

POST-CONCERTATION  
6 mars 2019 - 12 juin 2021

Fatima Ouassak  
Désignée par la Commission nationale  
du débat public

Le 29 juillet 2021

# Rapport de la garante Projet CHU-GPN à Saint-Ouen

6 mars 2019 - 28 mai 2021

## SOMMAIRE

1- FICHE D'IDENTITÉ DU PROJET .....	4
• Les maitres d'ouvrages .....	4
• Caractéristiques du projet du point de vue des maîtres d'ouvrage .....	5
• Carte du projet et territoire.....	6
• Objectifs des maitres d'ouvrage .....	9
• Coût du projet .....	10
• Etudes réalisées ou en cours .....	10
• Calendrier de mise en service envisagé .....	11
2- LES CHIFFRES CLES DE LA POST-CONCERTATION .....	11
• Quelques dates clés .....	11
• Périmètre de la concertation .....	12
• Documents de la concertation.....	12
• Communication.....	12
• Questions et avis postés sur le site du campus.....	15
• Événements publics .....	15
3- ENSEIGNEMENTS ET RECOMMANDATIONS PASSÉS.....	16
• Enseignements et recommandations passés, et raisons de la démission des précédents garants	16
• Réponses des maitres d'ouvrage au bilan des garants daté du 30 décembre 2019, et suites envisagées .....	18
5- MISSION DE LA GARANTE.....	20
6- ORGANISATION ET MODALITÉS DE CONCERTATION .....	20
• Temps d'échanges et de travail avec les maîtres d'ouvrage.....	20
• Etude de contexte .....	21
• Modalités de la concertation .....	22
7- TEMPS DE CONCERTATION.....	23
• Réunion publique «Enseignements tirés de la crise covid» - 5 novembre 2020 .....	24
• Atelier sur «Insertion urbaine» - 9 décembre 2020 .....	26
• Atelier «Projets alternatifs» - 19 janvier 2021.....	28
• Atelier «Santé et territoire» - 2 février 2021 .....	31
• Atelier «Université et territoire» - 25 mars 2021 .....	34
8- EN PARALLELE DE LA POST-CONCERTATION.....	34
• Ségur de la santé.....	34
• Voeu adopté par le Conseil du 18ème arrondissement le 20 janvier 2021 .....	35
• Voeu adopté par le Conseil de Paris le 3 février 2021 .....	35
• Conseil municipal extraordinaire et voeu de la Ville de Saint-Ouen.....	35
• Avis de l'Autorité Environnementale (Ae).....	36
• Courriers adressés à Martin Hirsh, et réponses de ce dernier.....	37
• Mobilisation contre le projet CHU-GPN.....	38
• Enquête du Monde sur le projet CHU-GPN .....	39

[ Projet CHU-GPN Saint-Ouen ]

9- REPONSES DES MAITRES D’OUVRAGE AUX PROJETS ALTERNATIFS .....	39
10- RESULTATS DE LA POST-CONCERTATION .....	41
• La CNDP dans son rôle .....	41
• Participation et échanges .....	42
• Trois positions ont émergé de cette post-concertation.....	43
11- AVIS, DEMANDE DE PRECISIONS ET RECOMMANDATIONS DE LA GARANTE .....	44
• Avis .....	44
• Recommandation 1: Organiser une rencontre publique pour clôturer la post-concertation et annoncer la suite .....	47
• Recommandation 2: S’engager sur une feuille de route dédiée à «l’égal accès aux soins de qualité» .....	48
• Recommandation 3: Développer le dispositif d’ancrage territorial du projet CHU-GPN.....	49
• Recommandation 4: Organiser un débat national sur l’Hôpital public .....	49
12- ANNEXES.....	52
• Dépliant présentant le projet CHU-GPN à saint-Ouen, distribué en juillet 2021 dans les boites aux lettres de Saint-Ouen.....	52
• Liste des entretiens réalisés pour l’étude de contexte .....	53
• Courrier des élus - Karim Bouamrane, Mathieu Hanotin, Rémi Muzeau, Geoffroy Boulard, Stephane Troussel- à Martin Hirsh .....	54
• Réponse de Martin Hirsh à Karim Bouamrane, Mathieu Hanotin, Rémi Muzeau, Geoffroy Boulard, Stephane Troussel .....	56
• Courrier des élus -Eric Coquerel, Danièle Obono, Danielle Simonnet- à Martin Hirsh .....	58
• Réponse de Martin Hirsh aux élus Eric Coquerel, Danièle Obono, Danielle Simonnet .....	60

# 1- FICHE D'IDENTITÉ DU PROJET

- Les maitres d'ouvrages

Le projet de Campus hospitalo-universitaire Grand Paris Nord (CHU-GPN) est conjointement porté par l'Assistance publique – Hôpitaux de Paris (AP-HP) pour la partie hospitalière et par Université de Paris pour la partie enseignement et recherche.

## **L'AP-HP**

Elle est dirigée par Monsieur Martin Hirsch

L'AP-HP en quelques chiffres

- 39 hôpitaux qui accueillent chaque année plus de 10 millions de personnes malades
- 100 000 professionnels - dont près de 12300 médecins, 3800 internes, plus de 53000 personnels soignants, paramédicaux et socio-éducatifs. C'est le premier employeur d'Ile-de-France)
- Un budget de 7,6 milliards d'euros

Extrait du manifeste des valeurs de l'AP-HP rédigé en 2016

«Nous attachons du prix à la dignité de la personne humaine. Nous faisons tout pour favoriser l'égal accès à des soins de qualité».

## **Université de Paris**

Elle est présidée par Madame Christine Clerici.

Université de Paris est issue de la fusion des universités Paris-Descartes (Paris V) et Paris Diderot (Paris VII) et de l'incorporation de l'Institut de physique du globe de Paris.

Université de Paris en quelques chiffres

- 63000 étudiants et étudiantes
- 126 Unités de recherche
- 7868 membres de la communauté scientifique et enseignante
- 2704 personnels administratifs et techniques
- Un budget de 670 millions d'euros

Extrait des valeurs défendues par Université de Paris dans sa présentation

« L'ambition d'excellence internationale de l'université est couplée à un souci constant de la qualité des liens avec son environnement local. Cultivant ses relations avec les collectivités territoriales et la ville de Paris, elle offre l'atout considérable de campus au coeur de la ville. »

**Le Préfet de région** assure le pilotage et la coordination du projet, sur mission confiée par le Premier ministre.

**L'Agence Régionale de Santé (ARS) d'Ile-de-France est partenaire du projet, tout comme l'Institut National de la Santé et de la Recherche Médicale (INSERM).**

- Caractéristiques du projet du point de vue des maîtres d'ouvrage

Projet de campus hospitalo-universitaire, avec :

- Un projet de regroupement à l'horizon 2027 des activités universitaires, liées à l'enseignement (UFRs de médecine, UFRs d'odontologie, 4 instituts de Formation en Soins Infirmiers) et liées à la recherche (Unités Mixtes de Recherche (UMR) associées en médecine et en odontologie).
- Un hôpital qui doit résulter du regroupement des hôpitaux Bichat - Claude-Bernard (Paris 18ème) et Beaujon (Clichy, Hauts-de-Seine), pour une mise en service prévue en 2028.

L'AP-HP entend rompre avec les immeubles de grande hauteur, dont la gestion est très contraignante (présence de 30 pompiers en permanence sur Bichat et Beaujon, par exemple).

La localisation du Campus doit maintenir le bassin de patientèle des établissements auxquels il se substituera.

La conception modulaire de l'hôpital laisse augurer une durée d'exploitation de l'ordre du siècle.

Les activités médico-chirurgicales (Urgences/Soins aigus/Trauma Center, Soins de proximité spécialisés, Cancérologie, Transplantation) et les disciplines (Digestif, Cœur/Vaisseaux/Thorax, Maladies de système, Maladies infectieuses, Périnatalité) exercées sur chaque hôpital devraient perdurer sur le Campus. Celui-ci a vocation à devenir un site majeur en matière de transplantation (digestive, hépatique et cardiaque, l'activité de transplantation rénale exercée à Saint-Louis (Paris 10ème) pourrait rejoindre Saint-Ouen). Son trauma center doit maintenir l'accueil de patients polytraumatisés, aujourd'hui effectué sur l'héliport de l'hôpital Beaujon.

Le plateau médico-technique devrait présenter une densité d'équipements supérieure à celle des deux établissements réunis.

Les unités d'hospitalisation devraient être standardisées et modulables (possibilité de dédoubler des chambres).

La baisse annoncée du nombre de lits d'hospitalisation suppose la maîtrise du «virage ambulatoire», une gestion des lits fluidifiée et une meilleure articulation avec la médecine de ville (médecins libéraux et centres de santé).

Les maîtres d'ouvrage prévoient (en quelques chiffres):

- 5700 emplois dont 4400 pour l'hôpital, 900 pour l'université, 400 pour l'hospitalo-universitaire (également les emplois de construction et d'équipement, et ceux liés à l'exploitation future)
- 12500 étudiants dont 7000 quotidiennement
- 1223 patients hébergés au quotidien dans l'Hôpital ou à proximité (1073 lits et places, et 150 lits d'hôtel hospitalier) en temps normal pouvant aller jusqu'à 1317 en période de pic d'activité (1167 lits et places, et 150 lits d'hôtel hospitalier)

Le projet de CHU-GPN est qualifié d'intérêt général par arrêté du préfet de Seine-Saint-Denis daté du 7 juin 2019.

Le concours de maîtrise d'œuvre pour la conception du futur grand hôpital à Saint-Ouen, lancé en juillet 2019, a abouti à un avis unanime du jury en faveur du projet du groupement dont Renzo Piano Building Workshop est le mandataire, associé à Brunet Saunier Architectes, Ingerop Conseil et Ingénierie et SLETEC Ingénierie, qui va permettre d'engager les négociations entre l'AP-HP et cette équipe sur les termes du marché. Les négociations se poursuivent durant l'été 2021, le lauréat devrait être notifié officiellement en septembre.

Vidéo réalisée par le groupement lauréat dans la phase de candidature: « *Campus hospitalo-universitaire Grand Paris-Nord : projet du groupement Renzo Piano Building Workshop* », à retrouver sur le compte Youtube de l'AP-HP: <https://www.youtube.com/watch?v=XKZIsrpYGrw>

- Carte du projet et territoire

Plusieurs implantations du projet ont été étudiées.

En 2015, les maîtres d'ouvrage projettent d'établir le Campus sur le boulevard historique de la ville (Victor-Hugo, dans le prolongement de la ZAC des Docks).

Puis en 2017, le projet est déplacé de 150 m au Nord-Est, au sein de la ZAC des Docks, ancienne friche industrielle (100 ha).

Enfin, il est envisagé de construire le Campus CHU-GPN sur les actuels emplacements de l'usine PSA, du magasin Conforama, du parc d'activités Gaudefroy et d'un îlot d'habitat en bordure de l'avenue Victor Hugo. L'emprise porte sur une superficie de plus de 7 ha (3 ha pour l'université et 4 ha pour l'hôpital). Fin novembre 2018, cette implantation est officiellement approuvée par le préfet de région et les maîtres d'ouvrage.

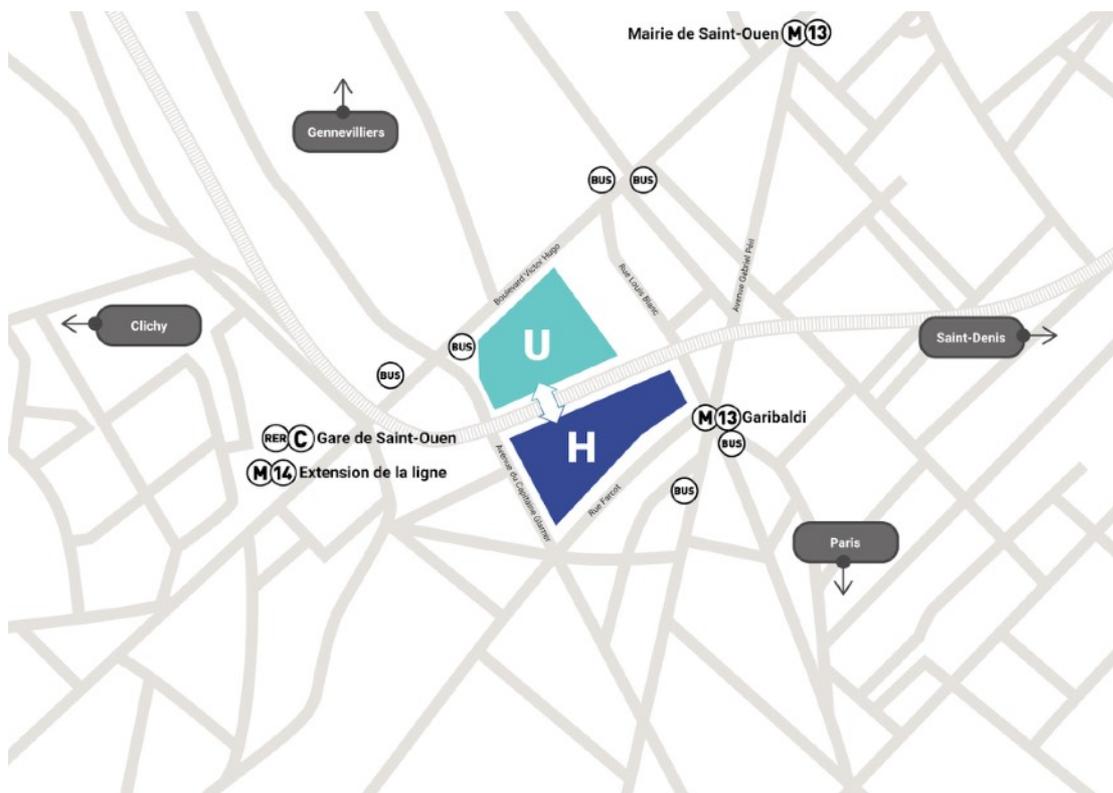
L'implantation couvre le territoire du Nord de Paris (17<sup>e</sup> et 18<sup>e</sup> arrondissements), de la boucle nord des Hauts-de-Seine et de l'est de la Seine-Saint-Denis.

Il s'agit d'un territoire vaste, très urbanisé, composé de 13 communes.

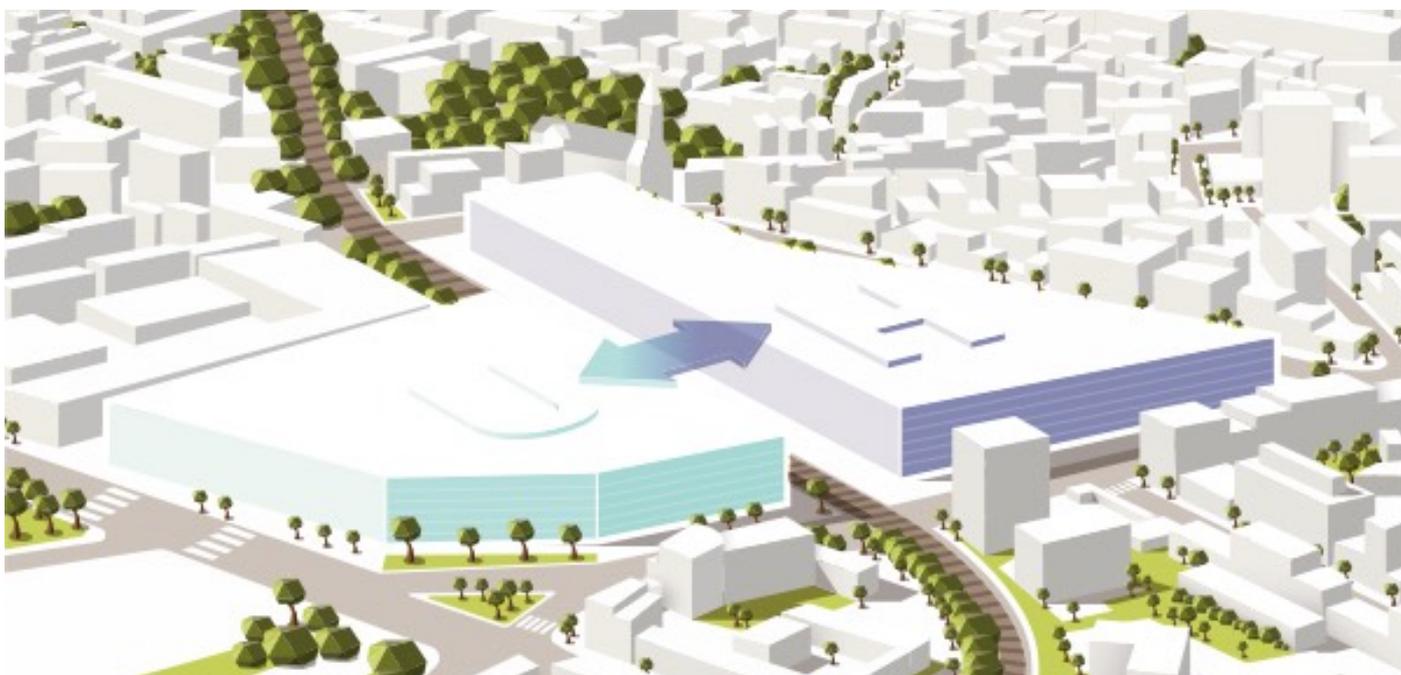
Le projet universitaire doit permettre le développement d'équipements scientifiques et une offre d'enseignement supérieur au nord de Paris.

Cet emplacement devrait bénéficier des nouvelles infrastructures de transport prévues dans le cadre du Grand Paris. L'arrivée prochaine de la ligne 14 devrait permettre une liaison directe avec le Campus Paris Rive Gauche de l'université.

Le projet de Campus s'inscrit dans le cadre d'une dynamique de grands projets sur le territoire (Conseil régional Ile-de-France, village olympique et paralympique, Grand Paris Express - Gare Pleyel, Echangeur Pleyel, Programme ANRU quartiers Vieux Saint-Ouen, site unique DGSI, etc)



## Projet CHU-GPN à Saint-Ouen



## Projet CHU-GPN à Saint-Ouen

- Objectifs des maitres d'ouvrage

Le principe d'un Campus réunissant les dimensions universitaire et hospitalière est retenu dès 2013.

L'idée est de concevoir pour la première fois une université et un hôpital dans une perspective intégrative des activités d'enseignement, de recherche et de soins. L'objectif est de relier physiquement les structures et de faire en sorte que les partenaires puissent partager certains équipements mutualisés. Les maitres d'ouvrage veulent en faire le premier campus médical et dentaire d'Europe par son ampleur et son niveau d'excellence, avec l'ambition d'attirer les meilleurs spécialistes mondiaux.

L'objectif affiché est aussi de fructifier les liens publics et privés dans le secteur de la santé.

Après des décennies d'investissements orientés au sud de la capitale, il est décidé d'orienter l'implantation du projet au Nord du Grand Paris, dans une optique de rééquilibrage de l'offre de soins, d'enseignement et de recherche, sur un territoire caractérisé par de fortes disparités socio-démographiques et où les besoins de la population en soins de ville sont très insuffisamment couverts. La Seine-Saint-Denis est déficitaire en nombre de lits d'hospitalisation, en médecins généralistes, spécialistes et professions paramédicales.

L'objectif est également de faire de Saint-Ouen une grande ville universitaire au coeur d'un réseau d'établissements d'enseignement supérieur dense et riche (Paris VIII, Paris XIII, Condorcet, ENS Louis Lumière, etc)

Université de Paris compte réunir sur le Campus les activités d'enseignement et de recherche, aujourd'hui sur les sites de médecine de Villemin (Paris 10ème) et Bichat (Paris 18ème), également vieillissants et entre lesquels les déplacements sont contraignants. Le site hébergera aussi les Unités de formation et de recherche (UFR) d'odontologie.

Le Campus doit accueillir également les instituts en soins infirmiers et les formations paramédicales, auxquels l'université délivre des diplômes. Il doit former les professionnels de santé tout au long de leur carrière, en formation initiale (notamment sur des plateformes de simulation) et continue.

- Coût du projet

Le coût du Campus HU-GPN est estimé à 1,3 milliard d'euros

Ce projet s'inscrit dans le cadre d'un modèle économique faisant appel au financement public.

L'AP-HP réalise les acquisitions et investissements en propre. Le financement pour l'AP-HP sera de plus de 900 M€

L'Etat, gestionnaire du patrimoine universitaire, procède pour le compte de la faculté.

L'investissement universitaire est aujourd'hui estimé à 378 M€

- Etudes réalisées ou en cours

- Le cahier des charges d'intégration urbaine paysagère et architecturale a été établi en juillet 2019 et versé au concours du futur hôpital en novembre 2019 et dans le cadre de la procédure MGP en cours du Projet de l'Université
- L'étude des mobilités – version actualisée - pour le projet du Campus HUGPN a été réalisée en octobre 2019
- L'étude d'impact a été réalisée en 2020 et finalisée en janvier 2021 dans le cadre du dépôt du dossier DUP (Déclaration d'utilité publique)
- L'étude d'impact a été soumise à l'Avis de l'Autorité Environnementale dans le cadre de la DUP. Un mémoire en réponses aux recommandations formulées par l'AE est en cours de finalisation par les Maîtres d'ouvrage UP /APHP et sera versé avec l'avis de l'AE au dossier de l'enquête publique qui se déroulera du lundi 13 septembre au vendredi 15 octobre 2021.
- Pour les maitres d'ouvrage, toutes les études techniques, menées jusqu'à présent et sur une dizaine d'années, poussent à écarter l'hypothèse de maintien-rénovation des deux hôpitaux Bichat et Beaujon. Néanmoins, une nouvelle actualisation est en cours concernant la possibilité de rénover Bichat et/ou Beaujon. Elle consiste à compléter le «scénario zéro» déjà actualisé en mars 2021 d'une partie évaluant la globalité d'une rénovation de ces deux sites pour obtenir un bilan global plus comparable avec le projet (en terme de qualité fonctionnelle notamment) et qui tient donc aussi compte de la rocade prolongée de travaux indispensable via un «hôpital transitoire de campagne». Cette étude sera mise en ligne durant l'été 2021 et figurera parmi les éléments disponibles pour l'enquête publique de septembre 2021.

- Calendrier de mise en service envisagé

### **Pour l'hôpital**

2021 : Etudes de conception  
 2023 : Dépôt du permis de construire  
 2024 : Démarrage des travaux  
 2028 : Ouverture de l'Hôpital

### **Pour l'Université**

Juillet 2021 : Réunion du jury pour le choix des trois groupements de conception / construction / exploitation dans le cadre du marché global de performance  
 2021 à 2023 : Dialogue compétitif avec les groupements sélectionnés  
 2023 : Attribution du marché global de performance  
 2023 : Dépôt du permis de construire  
 2024 : Début du chantier de construction  
 2027 : Mise en service des bâtiments dédiés à l'enseignement  
 2028 : Mise en service des bâtiments de recherche

## **2- LES CHIFFRES CLES DE LA POST-CONCERTATION**

- Quelques dates clés
- **18 octobre 2016** : saisine de la CNDP par la Présidente de l'Université Paris Diderot
  - **26 octobre 2016** : décision de la CNDP de ne pas organiser de débat public, au sens de l'article R-121-7 du code de l'Environnement ; recommandation auprès du maître d'ouvrage d'organiser une concertation sur l'ensemble du projet, volet universitaire et volet hospitalier, sous l'égide d'un garant désigné par la CNDP
  - **26 octobre 2016** : la CNDP désigne Jean-Pierre Tiffon garant de la concertation recommandée
  - **27 janvier 2017** : La concertation sur le Campus hospitalo-universitaire Grand Paris Nord (CHUGPN), envisagé sur la ZAC des Docks à St-Ouen, se tient du 27 janvier au 17 mars 2017
  - **7 juin 2017** : la CNDP prend acte du bilan du maître d'ouvrage et du rapport du garant
  - **19 mars 2018** : un courrier du préfet de région invite les maîtres d'ouvrage à étudier une implantation voisine du site initialement pressenti, où les contraintes techniques feraient significativement dériver les budgets
  - **10 juillet 2018** : l'Université Paris Diderot et l'AP-HP saisissent conjointement la CNDP du projet d'implantation du Campus sur ce nouveau site
  - **18 juillet 2018** : la CNDP décide de l'organisation d'une concertation préalable sous l'égide de Jean-Pierre Tiffon et Laurence Madoui
  - **5 décembre 2018** : la CNDP approuve les modalités, le calendrier et le dossier de la

concertation préalable

- **10 décembre 2018 - 10 février 2019** : concertation préalable.
- **6 mars 2019** : désignation des garants devant mener la post-concertation jusqu'à l'enquête publique
- **Concertation post du 6 mars 2019 jusqu'au 25 novembre 2019**, date à laquelle les garants démissionnent
- **30 décembre 2019**: Publication rapport intermédiaire de la post-concertation
- **1er avril 2020**: désignation d'une nouvelle garante sur la post-concertation
- **Juillet 2021**: Publication rapport de la garante de la post-concertation

**L'enquête publique concernant l'obtention de la DUP (déclaration d'utilité publique) est prévue pour le 13 septembre 2021.**

- Périimètre de la concertation

Le périmètre (notamment pour la distribution des dépliants) recouvre la ville de Saint-Ouen. Mais la communication et les efforts de mobilisation ont porté sur un périmètre plus large en fonction des publics ciblés.

- Documents de la concertation

Pour chaque temps de concertation (rencontre publique et ateliers), les maitres d'ouvrage ont produit et projeté (en webinaire) un document de présentation du projet et une trame d'animation. Les compte-rendus de ces échanges, ainsi que les vidéos des rencontres du 5 novembre 2020 et de l'atelier du 19 janvier 2021 ont été mis à disposition sur le site du campus, et sur le compte YouTube de l'AP-HP.

- Communication

**- Mailing**

- L'invitation aux temps de concertation s'est faite via plusieurs canaux d'information. Ont été utilisés: communiqués de presse, les «actualités» sur le site internet du campus, les réseaux sociaux Twitter et Facebook de l'Université de Paris, de l'AP-HP et des hôpitaux Bichat et Beaujon, l'affichage.
- L'invitation via une liste mail de 255 contacts (Etat, région, communes, préfecture, communauté de communes, riverains qui ont participé à tous les temps d'échange de la concertation et de la post concertation) a été personnalisée. Ont également été systématiquement invités les professionnels des hôpitaux AP-HP Nord (Bichat, Beaujon, Louis-Mourier, Bretonneau, Saint-Louis, Lariboisière Fernand Widal, Robert-Debré, EHPAD Adelaïde-Hautval), ainsi que les professionnels d'Université de Paris, soit en tout 6000 abonnés mails.

## - **La lettre d'information**

Lettre intitulée: «Campus Nord Actus, toute l'information du Campus hospitalo-universitaire Grand Paris Nord à saint Ouen sur Seine»

Sept lettres d'information ont été envoyées par mail, avec l'actualité du projet, l'information relative à la post-concertation (date, horaires, etc), témoignages de soignants, FAQ, etc

- 7 février 2020
- 17 juillet 2020
- 27 octobre 2020
- 30 novembre 2020
- 25 janvier 2021
- 12 mars 2021
- 5 juillet 2021

## - **Dépliants distribués dans les boîtes aux lettres**

Le 5 juillet, 20 000 dépliants (voir en annexes) ont été distribués dans les boîtes aux lettres sur toute la ville de Saint-Ouen, avec une projection du projet de campus (surtout la partie hôpital), un rappel des principales informations liées au projet et au dispositif de concertation garanti par la CNDP, un calendrier avec les prochaines grandes étapes.

## - **Site internet**

<http://campus-hopital-grandparis-nord.fr/>

On y trouve:

- Une présentation du projet de campus
- Un onglet « Actualités du campus »
- Une FAQ
- La possibilité de poser une question
- Un onglet « Etudes et documents », avec le programme technique détaillé de l'Hôpital et les études conduites sur le Campus
- Un onglet « concertation », avec notamment les documents liés à la qualification du projet en PIG (Projet d'intérêt général), ainsi que les documents projetés et les comptes-rendus pour l'ensemble des événements organisés dans le cadre de la concertation post; et, pour les rencontres du 5 novembre 2020 et du 19 janvier 2021, les vidéos de ces événements.

## - **Exposition de la maquette campus CHU-GPN**

Les maîtres d'ouvrages proposent à la population une exposition (installation avec 4 maquettes) liée au projet CHU-GPN

Avec possibilité de s'inscrire sur le site du campus.



- Questions et avis postés sur le site du campus

## **94 questions et avis ont été publiés sur le site du CHU-GPN**

Les questions et avis concernent en très grande majorité le campus dans son ensemble ou la partie hôpital du projet. On y trouve:

- des demande de stages, d'emplois, de participation aux marchés publics, des questions concernant le concours d'architectes, etc
- des questions techniques concernant les bâtiments du campus (nombre d'étages, maquettes, etc)
- des questions techniques également à propos des modalités de participation aux ateliers
- un avis très positif sur le projet (avec tout de même comme point de vigilance: la nécessité de ne pas supprimer de lits sur l'ensemble du territoire)
- une dizaine d'avis critiquant négativement le projet, concernant la question du capacitaire surtout, mais aussi la question de l'insertion urbaine d'une « usine à soins » à saint-Ouen, la question de l'inondabilité de la zone ou encore la question des « open-space » prévus dans le campus et que plusieurs professionnels rejettent en bloc.

Les réponses des maitres d'ouvrage sont argumentées, avec renvoi vers les temps de concertation et/ou vers des études et documents en ligne.

- Événements publics

Cinq événements publics (sous forme de webinaires) ont été organisés par les maitres d'ouvrage entre le 5 novembre 2020 et le 25 mars 2021

- **5 novembre 2020**: rencontre publique « Enseignements tirés de la crise covid »
- **9 décembre 2020**: atelier « Insertion urbaine »
- **19 janvier 2021**: atelier « Présentation des projets alternatifs »
- **2 février 2021**: atelier « Santé et territoire » organisé avec l'ARS
- **25 mars 2021**: atelier « Université et territoire »

### **Participants aux webinaires**

- 130 participants à la rencontre « Enseignements crise covid »
- 39 à l'atelier « Insertion urbaine »
- 100 à l'atelier « Projets alternatifs »
- 60 à l'atelier « Santé et territoire »
- 50 à l'atelier « Université et territoire »

Par ailleurs la vidéo de la rencontre « Enseignements crise covid » du 5 novembre a été vue 629 fois sur la plateforme Youtube.

### **3- ENSEIGNEMENTS ET RECOMMANDATIONS PASSÉS**

- Enseignements et recommandations passés, et raisons de la démission des précédents garants

Les enseignements et les recommandations de la concertation préalable (10 décembre 2018 - 10 février 2019) et de la post-concertation (6 mars 2019 - 25 novembre 2019), sont ici présentés à travers des extraits de la synthèse réalisée par les garants sur ces deux temps de concertation, Monsieur Jean-Pierre Tiffon et Madame Laurence Madoui, dans leur bilan des garants daté du 30 décembre 2019 (dans lequel ils expliquent par la même occasion pourquoi ils demandent à la Présidente de la CNDP une suspension de leurs fonctions de garants de la post-concertation sur le projet CHU-GPN).

Dans ce bilan, les garants reprochent aux maitres d’ouvrage de s’affranchir de justifier publiquement l’invalidation du scénario alternatif où les positionnements de l’université et de l’hôpital sont inversés, scénario promu par des habitants à l’occasion de la concertation préalable (10 décembre 2018 –10 février 2019).

Cette option a été examinée par les maitres d’ouvrage et a donné lieu à une étude argumentée, concluant à la non-faisabilité de l’alternative. Mais les garants ont jugé insuffisant l’écho donné à cette décision portant sur l’issue majeure de la concertation préalable, laquelle n’a eu selon les garants qu’une audience restreinte sur le site du projet. Les garants reprochent également aux maitres d’ouvrage de ne pas être venus défendre leur copie devant les habitants.

L’étude pointe, en particulier, l’exposition de la partie Nord des terrains au risque de crue millénale – une information absente du dossier des maîtres d’ouvrage, présenté à la CNDP en décembre 2018.

Les garants ont jugé regrettable que la nature précise des risques affectant les sites projetés n’ait pas clairement été exposée en concertation préalable, dans les documents destinés aux parties prenantes et en réunion publique. La diffusion des informations par bribes, dans des documents divers, a compromis selon eux la bonne compréhension par le public de l’exposition effective des sites aux risques d’inondation.

Pour les garants, la conclusion de l'annonce du PIG ne reflète pas les contributions du public. En effet, 91,6 % des 108 contributions reçues expriment une hostilité au projet.

Les garants notent que certains contributeurs avaient acquis la certitude que «les jeux sont faits» (extrait d'une contribution déposée dans le cadre de la consultation sur le PIG). Le projet alors présenté était en effet identique à celui initialement présenté à la concertation préalable. En cela, la portée de la concertation et, plus encore de la post-concertation, posait question; en effet ces procédures ont été menées en parallèle à celle du PIG, ce qui les a court-circuitées.

Pour les garants, les recommandations des garants publiées dans le bilan de la concertation préalable daté du 6 mars 2019, ainsi que les engagements des maitres d'ouvrage à la suite de ce bilan, n'ont pas été mis en oeuvre.

Dans le bilan de la concertation préalable publié le 6 mars 2019, les garants avaient recommandé:

- Que le processus de consultation sur le PIG soit très ouvert et public et que les documents nécessaires à l'élaboration d'avis éclairés soient mis à la disposition des parties prenantes. Ceci pour contrebalancer la qualification en PIG du Campus, «acte majeur qui sanctifiera la réalisation du projet en cette localisation»
- Une large publicité des possibilités d'expression du public et des acteurs concernés durant la consultation PIG
- La tenue, à l'issue de la phase de consultation PIG et avant toute prise de décision, d'une réunion publique de bilan en présence des élus du territoire, du maître d'ouvrage et ouverte aux habitants, aux associations d'habitants et de malades.

Les maîtres d'ouvrage avaient annoncé en ouverture de la concertation préalable, une «concertation tout au long du projet », avec des « échanges pérennes avec les riverains sur le projet, conformément à l'engagement formulé par les deux institutions lors des débats»; ils avaient également reconnu en avril 2019 dans un communiqué de presse que «le dialogue direct engagé avec les riverains a permis de recueillir leur expertise d'usage du quartier» et que «cette dynamique de dialogue sera maintenue durant la procédure de projet d'intérêt général et les études prévues tout au long de l'année 2019».

Mais au moment du bilan tiré de la concertation préalable, publié le 6 mai 2019, les garants notent que les maitres d'ouvrage se contentent «de s'engager à publier les études réalisées (sur la mobilité, le stationnement, l'insertion urbaine, l'impact du projet et les liaisons possibles entre les deux bâtiments de part et d'autre de la voie ferrée)».

Les garants ont estimé que les maitres d'ouvrages étaient en train d'esquiver leurs engagements, ils ont décidé de demander la suspension de leurs fonctions.

En effet, une fois close la procédure de PIG, les garants ont estimé que les maîtres d'ouvrage avaient prétexté l'attente de l'achèvement d'études, puis le déroulement de l'enquête publique sur le plan d'urbanisme intercommunal ainsi que la procédure du concours d'architecture de l'hôpital et, enfin, la perspective des élections municipales de mars 2020 pour reporter les temps de rencontre.

Pressentant que des motivations semblables risquaient d'être invoquées en 2020 pour décaler encore la post-concertation (concernant notamment le concours en marché global de l'université), les garants ont estimé que les conditions d'une bonne information du public et de son dialogue avec les porteurs du projet n'étaient pas garanties et ont demandé à la présidente de la CNDP, le 25 novembre 2019, de suspendre leurs fonctions.

Le bilan complet des garants Monsieur Jean-Pierre Tiffon et Madame Laurence Madoui peut être consulté sur le site de la CNDP via le lien ci-dessous : <https://www.debatpublic.fr/implantation-dun-nouveau-centre-hospitalo-universitaire-du-grand-paris-nord-saint-ouen-568>

- Réponses des maitres d'ouvrage au bilan des garants daté du 30 décembre 2019, et suites envisagées

Au bilan des garants de la post-concertation, publié le 30 décembre 2019, les maitres d'ouvrage ont répondu en mars dans le document: « Interrogations des maîtres d'ouvrage suite à la réception le 26 février 2020 d'un document intitulé «Bilan des garants, post-concertation, 6 mars – 25 novembre 2019 ».

Sur la forme, les maitres d'ouvrage se disent étonnés de découvrir (si tard) le rapport des garants et son caractère très critique. Surtout, les maitres d'ouvrage y disent les contraintes et difficultés rencontrées pour organiser dans de bonnes conditions des réunions publiques, dans le cadre de la post-concertation. Le caractère «orageux» des réunions durant la concertation préalable a été rappelé.

Les maitres d'ouvrage rappellent qu'ils ont répondu à différentes demandes faites par les garants, concernant notamment l'accessibilité de la FAQ sur le site et la lisibilité des cartes de mobilité. Ils rappellent également qu'ils ont tenu leur engagement de diffuser régulièrement une newsletter dédiée au projet, notamment auprès des riverains qui ont participé aux temps de concertation.

Sur le «court-circuit» évoqué par les garants entre concertation et PIG, et sur la façon dont a été conduite la procédure de PIG, les maîtres d'ouvrage estiment qu'il ne leur appartient pas de répondre s'agissant d'une compétence préfectorale à laquelle ils se sont pleinement conformés.

Pour autant, les maîtres d'ouvrage ont considéré que malgré la difficulté d'organiser et d'animer la concertation, comme cela a été souligné dans le bilan final de la concertation préalable des garants, elle a néanmoins permis d'apporter des éléments utiles au projet.

Pour les maîtres d'ouvrage, les remarques faites au cours des différentes séquences de la concertation ont permis notamment:

- d'améliorer la prise en compte des questions de mobilité, alors que les études sur ce sujet étaient encore en cours
- de renforcer le choix de répartir au mieux les différents accès du campus tout autour du site pour limiter les impacts sur l'environnement
- de mieux prendre en compte ceux des impacts négatifs soulignés par les riverains en matière de gabarit architectural et de positionnement sur la parcelle
- de confirmer et de préciser la nature des améliorations qualitatives des voiries publiques environnantes à proposer aux collectivités locales notamment en termes de dimension ou d'insertion des circulations douces
- de préciser les prescriptions sur le positionnement de l'hélistation en retrait des façades.

C'est pourquoi, les maîtres d'ouvrage expriment leur souhait d'aller de l'avant.

- Ils disent vouloir poursuivre la procédure post-concertation accompagnés de garants dans un contexte plus favorable pour adapter au mieux le dispositif d'information et d'échange avec le public.
- Ils confirment leur engagement de poursuivre la concertation avec les riverains, notamment sous la forme d'ateliers urbains, permettant de revenir de façon documentée sur les suggestions qui avaient été faites par les participants lors de la concertation préalable.
- Concernant l'appréciation des garants selon laquelle le dispositif réglementaire «n'assurant pas une visibilité suffisante, le relais d'information par les collectivités locales serait précieux», les maîtres d'ouvrage considèrent qu'elle est juste, et prévoyaient de proposer à la mairie de Saint-Ouen et à l'EPT (Etablissement Public Territorial) Plaine Commune, d'élaborer ensemble un dispositif pour les prochaines années afin d'organiser cette question de la participation du public, au-delà de la période de post-concertation couverte par les garants de la CNDP.

## 5- MISSION DE LA GARANTE

C'est dans ce contexte, celui faisant suite à la démission des garants, qu'une nouvelle garante est désignée par la CNDP le 1er avril 2020.

Cadre légal de la mission : l'article L121.14 du Code de l'Environnement prévoit qu'après une concertation préalable selon l'article L121.8, si le maître d'ouvrage décide à l'issue de cette première phase de participation de poursuivre son projet, la CNDP désigne un garant chargé de veiller à la bonne information et à la participation du public jusqu'à l'ouverture de l'enquête publique.

La lettre de mission de la garante stipule qu'elle doit:

- veiller au respect du droit à l'information et à la participation du public
- participer à la concertation, observer ses conditions de déroulement, y porter un regard critique et constructif.
- conseiller et recommander aux organisateurs des modalités à adopter en matière de participation, afin d'assurer un dialogue de qualité auprès de tous les publics, et notamment tous les Audoniens
- être visible et joignable pour les participants et expliciter le rôle du garant CNDP
- rendre compte, avec un rapport final qui détaille les étapes de la concertation et les raisons des choix effectués depuis la désignation des premiers garants chargés de cette mission le 6 mars 2019, jusqu'à l'enquête publique.

## 6- ORGANISATION ET MODALITÉS DE CONCERTATION

- Temps d'échanges et de travail avec les maîtres d'ouvrage

Essentiellement avec Madame la directrice de cabinet de la Présidence de Université de Paris, et Monsieur le directeur délégué à l'AP-HP, qui représenteront également les maîtres d'ouvrage lors de tous les temps de la post-concertation

- 20 réunions d'échanges et de travail du 13 mai 2020 au 28 mai 2021
- A chaque fois l'occasion pour les maîtres d'ouvrage d'informer sur l'état d'avancement du projet
- Une réunion de préparation a eu lieu avant chaque temps de concertation, et une réunion après pour faire le point et préparer la suite

- Echanges entre les maitres d'ouvrage et la garante très cordiaux, conseils méthodologiques de la garante entendus et suivis, contraintes bien expliquées par les maîtres d'ouvrage

- Etude de contexte

**En mars/avril 2020**, dans un contexte où la post-concertation est à l'arrêt après la démission des garants, la France vit une crise sanitaire qui va véritablement chambouler les termes du débat sur le projet de campus, le « capacitaire » devenant le critère central à travers lequel le projet est appréhendé par l'ensemble des parties prenantes.

### **Contexte de la crise sanitaire:**

- Les hôpitaux publics sont dits « saturés », le thème de l'hôpital public est au coeur du débat politique et médiatique pendant plusieurs mois
- L'expérience pour les familles de la maladie et de la mort causées par le covid, a été liée au fait que dans les hôpitaux, il a pu n'y avoir plus de places, plus de matériel, pas assez de soignants, etc. Egalement l'impossibilité de rendre visite aux malades à l'hôpital ou l'impossibilité de participer aux enterrements ont pu peser sur le moral des familles.
- Contexte particulier en Seine-Saint-Denis: surmortalité, avec des personnes qui ont moins la possibilité de se confiner, qui occupent des postes et métiers qui les obligent à aller travailler (les « premiers de cordée »), des personnes déjà en moins bonne santé, qui ont eu un accès aux soins moindre
- C'est aussi un contexte où s'est exprimée une grande gratitude pour les personnels hospitaliers, les soignants, avec applaudissements à 20h pendant plusieurs semaines, la prise de conscience de l'importance de leur travail, le rappel qu'ils et elles sauvent des vies. Beaucoup découvrent les revendications sociales des personnels hospitaliers en lien notamment avec leurs conditions de travail.
- Le Président de la république, Monsieur Emmanuel Macron, déclare en mars 2020: « *Il ne doit plus y avoir aucune fermeture d'hôpital* » et « *La santé n'a pas de prix. Le gouvernement mobilisera tous les moyens financiers nécessaires pour prendre en charge les malades. Quoi qu'il en coûte* ».
- Un certain nombre de responsables politiques (de tous bords) s'interrogent voire dénoncent les opérations qui ont conduit à la fermeture d'hôpitaux de proximité, remettant en question les justifications en termes de rationalisation des moyens et de recherche des équilibres financiers

- La gestion générale des hôpitaux va être critiquée par la même occasion, comme relevant d'une gestion technocratique, déconnectée des besoins de la population.

## **Entretiens**

Pour cette étude de contexte, une trentaine d'entretiens a été réalisée (Liste en annexes)

## **Ce qui ressort de l'étude de contexte**

- La suppression des lits ne passe pas du tout auprès des opposants au projet (qui en oublient leurs autres « griefs », l'insertion urbaine du « mastodonte », « les lignes de métro saturées », etc, tout paraît très secondaire), mais aussi auprès des personnes qui étaient plutôt, voire très, favorables.
- L'opportunité du projet est la question centrale, beaucoup parmi les habitants et les acteurs institutionnels pensent (jusqu'en mai/juin) que le projet pourrait « tomber à l'eau ». D'ailleurs, la question de l'opportunité du projet est très présente y compris chez les maitres d'ouvrage (l'AP-HP en particulier) jusqu'au début de l'été 2020.
- Les habitants de Saint-Ouen interrogés sont très inquiets, parfois même l'angoisse quant à l'avenir est palpable, il y a une forte demande de chiffres, d'argumentation, un besoin de comprendre le projet.
- Les habitants interrogés veulent aussi informer les maitres d'ouvrage de leurs difficultés, leur parcours (en tant que patient ou famille de patient) pendant la période Covid, certains témoignant de décès dûs au covid dans leur entourage plus ou moins proche.
- Les habitants et acteurs institutionnels évoquent très peu la partie universitaire du projet.
  - Modalités de la concertation

## **Choix méthodologiques et évolution du dispositif**

- L'impact des contraintes sanitaires:
  - Difficulté d'organiser un débat sur des enjeux de santé publique dans une période de crise sanitaire...
  - Les maitres d'ouvrage ne savaient pas si le projet allait être remis en question au point où les procédures en cours, dont la post-concertation, allaient s'arrêter - ce qui a provoqué beaucoup d'attentes, une ambiance de flottement, avec l'impression parfois pour ce qui concerne les temps de concertation, de naviguer à vue

- Tous les temps de concertation se sont tenus finalement en distanciel, sur Zoom (les inscrits à l'événement recevaient un mail pour se connecter)
  - Avantages du webinaire: les parents sont plus disponibles en soirée, possibilité de partager en direct des documents à la demande grâce à la fonction tchat, facilité à se répartir en sous-groupes (en « salles »), etc
  - Inconvénients: inégalités d'accès et d'usage du numérique (Surtout en 2020 pour ce qui concerne Zoom, c'est un peu moins le cas en 2021), qualité d'écoute et de travail moindres, rapport plus froid et plus lointain, etc
- Le dispositif convenu initialement:
- Une rencontre publique dédiée aux enseignements de la crise covid, pour expliquer et rassurer
  - Trois ateliers (prolongement du travail sur « l'insertion urbaine » commencé lors de la concertation préalable et que les maitres d'ouvrage s'étaient engagés à poursuivre; « santé » pour écouter les habitants de Saint-Ouen faire part de leurs parcours santé, et travailler sur l'articulation Ville/Campus; Et « développement économique »)
  - Information et échanges de proximité: rencontres au marché, deux ou trois fois

Le dispositif final a été mis en oeuvre, avec une rencontre en plus (l'atelier « projets alternatifs »), un atelier « développement économique » qui a finalement concerné l'université; Les temps d'informations et d'échanges prévus au marché de Saint-Ouen (contraintes sanitaires et confinement obligent) ont été annulés.

- Choix convenu de ne publier le bilan de la garante de la post-concertation qu'après les élections régionales (dans tous les cas, la mission de la garante de la post-concertation couvre la période jusqu'à l'enquête publique, prévue pour le 13 septembre 2021)

## 7- TEMPS DE CONCERTATION

Les éléments de synthèse de la rencontre publique et des ateliers présentés ci-dessous s'appuient notamment sur les compte-rendus réalisés par les maitres d'ouvrage, que l'on peut retrouver sur le site du projet CHU-GPN, compte-rendus qui traduisent honnêtement la teneur des échanges et qui sont très complets.

Tous les temps de concertation (webinaires) ont été animés par l'AMO concertation, pour le compte des maitres d'ouvrage.

- Réunion publique «Enseignements tirés de la crise covid» - 5 novembre 2020

Un mot sur la démission des précédents garants, avec l'engagement de la part des maitres d'ouvrage de publier, sur le site du projet CHU-GPN, le rapport où les garants expliquent les raisons de leur demande de suspension de fonctions, ainsi que leur réponse (ce qui a été fait).

Les maitres d'ouvrage ont présenté le projet, en particulier son évolution dans le contexte de la crise covid.

Ils ont confirmé

- l'opportunité du projet de campus hospitalo-universitaire
- l'enjeu des coopérations hospitalo-universitaires
- les grands principes retenus avant la crise tels que la transformation rapide des espaces, le principe des chambres seules, le nombre de lits de soins critiques et les capacités des plateaux diagnostiques

**Le principal changement annoncé concerne la capacité hospitalière: augmentation du nombre de lits prévu initialement dans le projet de 90 lits - donc une suppression de lits moins importante - avec un budget supplémentaire de 70 millions d'euros décidé dans le cadre du Ségur de la santé.**

Autres enseignements:

- Améliorer la logistique et les flux
- Améliorer les capacités d'évolution, transformation du bâtiment
- Repenser le traitement d'air, réfléchir aux franchissements
- Créer une coopération territoriale (projet de territoire, au service de l'attractivité et du développement socio-économique du territoire; et projet territorial de santé en lien avec la médecine de ville, hôpitaux publics et privés, acteurs du secteur de la santé).

Monsieur le Maire de Saint-Ouen a rappelé le soutien de la Ville au projet («*valeur ajoutée pour la ville en termes de rayonnement, de sécurité sanitaire, de démocratisation des chemins de la réussite*»), mais a appelé à la vigilance concernant d'une part l'insertion urbaine du projet et la desserte en transport au commun, et d'autre part concernant le nombre de lits prévus dans le projet («*Il faut faire en sorte que la fermeture de lits ne soit pas négative*»).

Même soutien fort et même vigilance, exprimés par Madame la vice-présidente de Plaine Commune.

Question centrale de la rencontre : la suppression de lits prévu dans le projet par rapport à Bichat et Beaujon. Beaucoup des participants pointent « l'absurde » de supprimer des lits en pleine crise covid, et le danger que cela entraîne pour la population de Saint-Ouen.

D'autant plus que les maitres d'ouvrage confirment que la suppression de lits était un réel problème dans la mesure où le seul changement annoncé concerne une suppression moins importante de lits.

*«Le projet hospitalier a pour but de rééquilibrer l'offre de soins. Pourtant, il correspond à la fermeture de nombreux lits [...] Quel est le rationnel de cette décision ?»*

*« Comment justifier cette perte de lits dans un territoire déjà déficitaire? Les urgences transfèrent tous les jours des patients dans le privé par manque de place».*

En lien avec la question des lits, la fermeture des hôpitaux Bichat et Beaujon. Certains participants s'opposent à la fermeture de ces deux hôpitaux, en raison de la diminution du nombre de lits qu'elle engendre. Ils sont favorables au maintien des hôpitaux Bichat et Beaujon, en sus de la réalisation du Campus hospitalo-universitaire. Les personnes qui s'expriment sur ce sujet mettent en avant le désert médical du territoire, et l'absence d'une offre de soins de proximité.

### **Réponse à la question (récurrente) de savoir pourquoi il est prévu moins de lits dans le projet CHU-GPN par rapport à Bichat/Beaujon, apportée en réunion par Monsieur le directeur délégué de l'AP-HP**

*« Le projet prévoit un nombre de lits inférieur au nombre de lits existants sur Bichat et Beaujon. L'explication de cette réduction est que, depuis des années, l'évolution des pratiques médicales, les parcours de soins et les organisations soignantes ont abouti, pour un certain type d'activités, à rassembler sur un temps plus court des actes et actions qui se faisaient auparavant sur un temps plus long. Cela a conduit à une réduction de la durée des séjours dans beaucoup de disciplines et a rendu possible, pour un grand nombre d'actes, un passage en ambulatoire pour des patients qui auraient nécessité autrefois un ou deux jours d'hospitalisation. Cette évolution qui est connue, étudiée, constatée, et qui inspire beaucoup de projets dans de nombreux pays, doit être prise en compte dans le cadre d'un projet d'hôpital qui ouvrira dans un certain nombre d'années. C'est ce facteur qui a abouti à la décision de réduire le nombre de lits par rapport à l'existant (Bichat et Beaujon).*

*Des calculs ont été faits avec précision autour d'une référence: comment pour chaque type de pathologie, pour chaque discipline, peut-on donner un objectif au futur hôpital en ce qui concerne le nombre de lits ? Les calculs effectués en 2015-2016 avaient pour référence de s'aligner, pour chacune des activités de l'hôpital, sur la moyenne des 10 meilleurs hôpitaux*

*CHU de France. Depuis, la crise sanitaire du Covid-19 a permis de tirer des enseignements, dont celui d'augmenter le nombre de lits prévus initialement dans le projet. D'après nos analyses et calculs, et la façon dont ont été remplis les lits durant la crise (dans les services de soins critiques, pour les hospitalisations classiques, pour les malades du COVID et les autres patients), il y aurait eu un manque de 90 à 100 de lits avec le projet. Nous avons proposé à nos autorités de tutelle d'ajouter 90 lits au programme capacitaire initialement prévu. Cette révision de la capacité à la hausse a été validée il y a quelques semaines. »*

Monsieur le député de la circonscription pose à plusieurs reprises cette question : « *Peut-on encore arrêter ce projet?* »

### **Autres inquiétudes: Insertion urbaine et transports.**

Des participants posent la question des nuisances, de la taille du projet qui, de leur point de vue, est disproportionnée par rapport à la taille du quartier et de la ville. Ils suggèrent d'implanter le Campus sur un autre emplacement plus approprié et moins dérangeant pour les riverains.

Pour rassurer les participants, Madame la sous-préfète de Saint-Denis, explique que l'intensité exceptionnelle des travaux à Saint-Ouen-sur-Seine, avant et après les JO, représente une opportunité pour la ville mais aussi une difficulté et que l'ensemble des partenaires publics travaille d'ores et déjà à un principe de coordination des travaux à l'échelle de la rue et du quartier.

- Atelier sur « Insertion urbaine » - 9 décembre 2020

Atelier qui a attiré le moins de participants (39)

Travail en 3 sous-groupes dont un sous-groupe qui a refusé de participer au temps d'idéation car il remet en cause l'opportunité même du projet. Les deux autres sous-groupes ont fait des propositions.

Sujets de préoccupation des participants: notamment la réversibilité et l'évolutivité des bâtiments, l'aménagement des espaces publics, la rotation des hélicoptères et la localisation de la zone d'atterrissage, l'impact du campus sur les îlots de chaleur urbain, les pollutions sonores et visuelles et leurs impacts négatifs sur les commerces proches du Campus.

A partir de ces sujets de préoccupation larges, les participants ont fait des propositions lors du temps de création et d'idéation:

- Un jardin public, des plantations et des espaces verts, un lieu de promenade et d'animation, éventuellement avec un signal (artistique, architectural...), pour l'aménagement des espaces internes au Campus afin que les habitants s'approprient cet espace;
- Un food-court (restaurants...), un espace à vocation culturelle (expositions, concerts...) et les parkings comme équipements qui pourraient être ouverts aux Audoniens;
- Un travail avec les écoles pour que le campus profite au maximum aux habitants;
- Un parvis ouvert sur la ville, tenant compte de la question de la sécurité, avec des bancs, une fontaine, la possibilité de garder une partie du mur existant en meulière.
- Un travail sur des équipements sportifs en libre accès et intégrés à l'espace public: parcours de street work-out, agrès, parcours de santé, vélos elliptiques, rameurs.
- Une prise en compte des contraintes liées au changement climatique notamment en prévoyant des zones d'ombre et de fraîcheur, principalement grâce à la végétalisation.
- Une forte demande sur la végétalisation de l'espace public: jardin partagé, mise en place d'un espace vert ouvert, pelouses ou stabilisé.
- Le parvis doit être un espace de circulation aisé et agréable pour les piétons même si la vocation hospitalière doit être prise en compte (calme, accessibilité). La dimension d'ouverture permanente (espace ouvert) et de cadre de vie a été particulièrement mise en avant.
- Les propositions ont également porté sur la dimension de lien social et de pédagogie pour cet espace. Les participants ont notamment proposé la mise en place d'un parcours pédagogique et interactif pour les enfants autour des métiers de la santé et les différents cursus ou encore faire du parvis un lieu ouvert et dédié aux associations avec un principe de rotation.

Plusieurs participants à l'atelier du 9 décembre ont remis en cause le projet dans son entier.

C'est pourquoi pour permettre aux opposants au projet de faire part d'une proposition constructive, qui ne soit pas réduite à de courtes interpellations sans possibilité d'argumenter, la garante a conseillé aux maitres d'ouvrage d'organiser un temps totalement dédié aux projets alternatifs, avec possibilité pour les porteurs de ces projets de présenter leur projet de manière approfondie, chiffrée et documentée sans être interrompus, et de le soumettre à discussion. Les maitres d'ouvrage ont suivi ce conseil et ont décidé d'organiser un atelier dédié aux projets alternatifs le 19 janvier, laissant un mois environ aux potentiels porteurs de projets alternatifs pour travailler à une présentation publique (avec envoi aux maitres d'ouvrage et à la garante des documents présentant ces projets une semaine avant l'atelier du 19 janvier, de manière à organiser au mieux l'atelier). Les maitres d'ouvrage se sont également engagés à répondre aux propositions alternatives qui seraient présentées à cet atelier.

- Atelier «Projets alternatifs» - 19 janvier 2021

Beaucoup plus de participants qu'à l'atelier précédent (100)

L'atelier était entièrement dédié aux projets alternatifs (présentation des projets, suivie de l'échange avec les participants), les maitres d'ouvrage ne pouvaient intervenir qu'en fin d'atelier (sauf pour d'éventuelles demandes de précisions).

Deux propositions de projets alternatifs ont été envoyées en amont (une semaine avant comme demandé)

- « Quel hôpital pour les populations de notre territoire », Collectif Pas ça, pas là, pas comme ça, qui se présente comme un collectif de soignants, citoyens et élus

- « Voyage en Absurdie! - Le projet de construction de l'Hôpital Grand Nord sur le site PSApatrimoine architectural industriel de Saint-Ouen = catastrophe programmée pour l'aménagement de la ville! », par le collectif Sauvons le Patrimoine Architectural Audonien

L'atelier a été organisé en amont par les maitres d'ouvrage, les porteurs de projets alternatifs et la garante; les porteurs de projet ont eu le choix des modalités d'animation (animer eux-mêmes ou laisser les maitres d'ouvrage s'en charger), ils ont préféré laisser l'animation aux maitres d'ouvrage.

Les deux projets ont été présentés.

### **1- Projet « Voyage en Absurdie! », porté par Sauvons le Patrimoine Architectural Audonien**

Le collectif considère que le CHU-GPN c'est:

- une rupture de continuité entre les quartiers
- l'apoplexie du cœur de ville
- l'abandon d'une formidable opportunité de création d'un espace convivial et inclusif pour la population locale, à forte empreinte écologique, et situé au cœur de Saint-Ouen!
- le sacrifice aberrant d'un patrimoine architectural remarquable (identifié comme historique et culturel par le PLU et le PLUi)...

Le collectif considère « *qu'on ne doit pas impunément imposer un mastodonte qui écraserait le cœur de (la) ville! Conçu avant la crise sanitaire, avant la prise de conscience de la crise climatique avec une parodie de concertation locale sans étude(s) d'impact crédible(s)* ».

Le collectif aspire à ce que « *la Seine-Saint-Denis (puisse) enfin bénéficier d'équipements structurants en cohérence avec les besoins de ses habitants! Et ce pourrait être dans un cadre verdoyant et convivial. Un vaste ensemble dédié à la transition écologique*

*(ressourcerie, ateliers de gestion des déchets ménagers, atelier de réparation pour les particuliers, de transformation des vêtements, de pratiques ménagères écologiques, de trocs de livres, de vêtements, de jouets...). Un lieu dédié aux cultures urbaines populaires. Avec un lieu mémoriel dédié à l'histoire de la vie ouvrière, à l'histoire des migrations à Saint-Ouen, ou tout autre projet mais décidé à partir de la ville et vraiment débattu par ses habitants! ».*

## **2- Projet «Quel hôpital pour les populations de notre territoire?» porté par le collectif Pas ça, pas là, pas comme ça**

Le collectif cite le Président de la République qui déclarait le 12 mars 2020: « *Il ne doit plus y avoir aucune fermeture d'hôpital* », le ministre de la santé qui déclarait le 18 novembre 2020 « *Il faut totalement sortir du dogme de la réduction des lits dans les projets architecturaux des hôpitaux* », et le maire de Saint-Ouen qui déclarait le 27 avril 2020 « *Construisons un grand pôle santé du nord parisien avec Beaujon, Bichat et Saint-Ouen* », et le 29 septembre 2020 qu « *il ne doit pas y avoir de perte en nombre de lits et Bichat ne va pas fermer* ».

Le collectif s'appuie sur l'avis des contributeurs à la procédure PIG dont 91,6% ont exprimé une hostilité au projet CHU-GPN. Ils pointent:

*« Tous les collectifs de citoyens, d'élus, de soignants se rejoignent sur un point central: pas une seule perte de lit quel que soit le projet retenu au final. Les besoins actuels et futurs des populations de notre territoire en matière de santé publique ne peuvent souffrir d'un continuuel déficit de lits engendrant une réelle inégalité de traitement des citoyens de Seine Saint Denis ».*

### **Sur la question des lits**

Le collectif part de cette prévision du capacitaire dans le nouvel hôpital:  
1049 lits - 744 = 305 lits MCO en moins soit 29%

Et pose sur la situation actuelle le diagnostic suivant:

- Le territoire est déjà classé Zone d'Intervention Prioritaire (déficit en médecins), Déficit ancien et chronique de l'offre de soins de ville et hospitalière dans le département de Seine-Saint-Denis (déficit de médecins généralistes et spécialistes, paramédicaux et lits MCO - Médecine Chirurgie Obstétrique)...
- ... et la zone d'implantation de l'hôpital Grand Paris Nord accueillera entre 15 et 20 000 habitants supplémentaires d'ici 2030 (augmentation démographique estimée à +9% à l'horizon 2030)
- Les soignants et les usagers vivent au quotidien les difficultés pour trouver des lits

d'hospitalisation complète

- 30% des patients de Bichât et 50% des patients de Beaujon sont déjà redirigés vers d'autres hôpitaux par manque de place
- En France, 100.000 lits fermés en 20 ans.

Le collectif prend appui sur une déclaration du Directeur général de l'ARS (Agence Régionale de Santé) Île-de-France, concernant le lien entre le covid et l'offre de soins en Seine-Saint-Denis:

*« Concernant la Seine-Saint-Denis, monsieur Rousseau lie la Surmortalité qui y a été constatée pendant la première vague covid à la faiblesse des dispositifs de promotion de la santé, de prévention et de premiers recours. Il a rappelé l'importance des investissements accordés dans les projets hospitaliers du département et appelé les hôpitaux publics à une réelle dynamique de coopération ».*

Le collectif dénonce la pertinence de deux des principes sur lesquels s'appuient les maîtres d'ouvrage pour supprimer 305 lits:

- Un index de performance à 0.7; cela signifie que dans le nouvel hôpital, pour une même maladie, les patients seront hospitalisés 30% moins longtemps que dans le reste de la France
- Un taux d'occupation cible à 95% en médecine et 94% en chirurgie

Car pour le collectif *« Le développement de l'ambulatoire conduit à hospitaliser uniquement les patients plus lourds donc avec une DMS (durée moyenne de séjour) plus longue: le raisonnement postulant que la DMS va baisser du fait de l'ambulatoire dans une zone déficitaire en lits est erroné (.) ... Nous ne pouvons nous satisfaire d'un projet reposant sur des projections dogmatiques et comptables, qui conduisent à des scénarios irréalisables avec la fermeture injustifiée et injustifiable de 30% des lits d'hospitalisation complète ».*

**Concernant la fusion des hôpitaux**, un extrait d'un rapport de l'IGAS (Inspection générale des affaires sociales) en 2012, est cité:

*« Au-delà d'un certain seuil, que les études disponibles situent entre 600 et 900 lits de courts séjours, la grande taille présente pour un hôpital plus d'inconvénients que d'avantages ». [...] L'expérience enseigne que les processus de fusion sont en eux-mêmes sources de surcoûts ou de dysfonctionnements »*

Rapport à retrouver ici: [https://www.igas.gouv.fr/IMG/pdf/Rapport\\_IGAS\\_hopital\\_2012.pdf](https://www.igas.gouv.fr/IMG/pdf/Rapport_IGAS_hopital_2012.pdf)

On retrouve l'argumentaire du collectif dans une tribune parue dans le journal Le Monde le 28 décembre 2020, intitulée *« Hôpital Grand Paris Nord : Nous demandons au ministre de la santé d'intervenir afin que le projet soit à la mesure des besoins de la population »*, tribune sur laquelle il s'appuie et signée par le Docteur Olivier Milleron, cardiologue à l'Hôpital Bichat, et membre du collectif Pas ça, pas là, pas comme ça

Ainsi que de:

Brigitte Agostini représentante des usagers du conseil de surveillance de l'AP-HP

Pierre Belleval, représentant des usagers commission centrale de concertation avec les usagers AP-HP

Marie Citrini, représentante des usagers du conseil de surveillance de l'AP-HP

Professeur Bruno Crestani, chef de service de pneumologie à l'Hôpital Bichat

Docteur Anne Gervais, gastro-entérologue et hépatologue à l'hôpital Bichat

Bernadette Leguay, représentante des usagers de Beaujon

Paulette Morin, représentante des usagers de Bichat

Tribune à retrouver ici: [https://www.lemonde.fr/idees/article/2020/12/28/hopital-grand-paris-nord-nous-demandons-au-ministre-de-la-sante-d-intervenir-afin-que-le-projet-soit-a-la-mesure-des-besoins-de-la-population\\_6064625\\_3232.html](https://www.lemonde.fr/idees/article/2020/12/28/hopital-grand-paris-nord-nous-demandons-au-ministre-de-la-sante-d-intervenir-afin-que-le-projet-soit-a-la-mesure-des-besoins-de-la-population_6064625_3232.html)

### **Le collectif propose un projet alternatif avec:**

- La rénovation/extension du CHU Bichat/Claude Bernard sur l'emprise foncière actuelle
- La rénovation de Beaujon
- L'implantation d'un nouvel hôpital (300 à 500 lits) sur le territoire de Plaine Commune.

### **Le collectif propose aux maitres d'ouvrage**

- d'étudier différents scénarios permettant une augmentation des capacités hospitalières sur le territoire, avec différentes configurations en terme de nombre de sites, d'emplacements, de répartition des services
- de mettre entre parenthèses leur projet, et d'étudier la faisabilité technique et financière de la proposition alternative
- de présenter cette étude à la population, pour ensuite soumettre à référendum les projets et que la population de Saint-Ouen, Clichy, des 18ème, 17ème et 19ème arrondissements de Paris puisse choisir le projet qui convient le mieux à ses besoins et attentes.

**A noter que le 25 janvier 2021, le collectif Pas ça, pas là, pas comme ça, a complété sa présentation par une série de questions posées aux maitres d'ouvrage via la garante de la post-concertation. Les maitres d'ouvrage ont apporté des réponses, comme ils s'y étaient engagés (voir partie 9- Réponses des maitres d'ouvrage aux projets alternatifs).**

- Atelier «Santé et territoire» - 2 février 2021

Atelier co-organisé avec l'ARS

60 participants

Atelier très intéressant et très éclairant par rapport au projet, avec bien sûr la question du capacitaire, mais également des pistes d'amélioration en termes d'organisation des acteurs et du territoire pour faciliter l'accès aux soins.

**A la question « Qu'est-ce qui doit être amélioré dans votre parcours de soins ? »** posée aux participants pour obtenir un « nuage de mots », les participants ont répondu le plus souvent:

- Les effectifs des soignants
- Le nombre de spécialistes
- Le nombre de lits

### **Présentation de l'état des lieux de l'offre de soins à Saint-Ouen par l'ARS**

Madame la Responsable du pôle offre de soins et médico-sociale ARS-93 a présenté l'offre de soins à Saint-Ouen en revenant sur la pratique d'un exercice collectif des médecins généralistes et sur les nombreux financements de l'ARS pour faciliter l'implantation de généralistes, de maisons de santé pluriprofessionnelles et permettre le développement de postes partagés entre la ville et l'hôpital.

Madame la Responsable du département Affaires régionales ARS Ile-de-France a présenté l'offre de soins hospitalière à Saint-Ouen ainsi que l'impact de l'installation du CHU Grand-Paris-Nord en Seine-Saint-Denis. Elle a rappelé que le projet cherche à rééquilibrer l'offre de soins au profit de la Seine-Saint-Denis.

**Monsieur le directeur de la santé à la Ville de Saint-Ouen a tenu à rappeler qu'il y avait sur ce territoire de fortes inégalités en matière de soins.** Par exemple, les médecins sur le territoire sont difficilement consultables après 20h et SOS médecin ne se déplace pas sur la ville de Saint-Ouen. Il a rappelé également que la ville de Saint-Ouen est marquée par l'existence de centres de santé, ce qui témoigne du fait que le territoire dans lequel va s'implanter le futur CHU est historiquement engagé dans l'accès aux soins pour tous, y compris les plus vulnérables.

### **L'organisation et le lien entre les médecins et les autres acteurs du territoire :**

Des participants souhaitent que les communautés professionnelles de santé soient développées et encouragées. Réfléchir à la communication avec la médecine de ville lors des sorties d'hospitalisation ou des soins ambulatoires, la mise en place de partenariat renforcé entre l'AP-HP et le Centre municipal de santé. Pour améliorer le parcours de soins, est proposé un système de téléconsultation en amont de la prise en charge à l'hôpital. La question de la connectivité numérique et de la mise en place d'un dossier patient partagé entre l'hôpital et les centres de santé de la ville a été soulevée de nombreuses fois.

Lors du temps de travail en sous-groupe, plusieurs propositions ont émergé:

- Publication régulière des indicateurs de santé du territoire: nombres de médecins, paramédical, lits, espérance de vie.
- Inclusion des usagers dans les différentes instances sanitaires
- Création d'une maison médicale de garde sur le modèle de celle de Saint-Denis pour les consultations de 20 h à minuit et le week-end, effectuées par des généralistes de Saint-Ouen.
- Développement des équipes d'intervention à domicile
- La nécessité d'une coordination des soins entre ville et hôpital
- Afin de favoriser les échanges entre les acteurs de la santé, certains participants proposent la diffusion d'un « annuaire de correspondants» aux divers professionnels de santé, avec les numéros de portable de chacun..

Plusieurs contributions ont porté sur l'opportunité du projet et sur le capacitaire, avec le souhait du maintien des hôpitaux Bichat et Beaujon et la création d'un hôpital supplémentaire.

Une infirmière aux urgences de l'hôpital Delafontaine et membre du collectif Inter-Urgences analyse que « *Le rééquilibrage hospitalier ne pourra pas se faire au vu des suppressions de lits et de services* ».

Bien qu'elle soit enthousiaste à l'idée qu'un projet hospitalo-universitaire soit créé à Saint-Ouen, elle craint néanmoins que les capacités d'accueil des urgences ne soient suffisantes. Elle s'interroge sur la capacité de l'ambulatoire à pallier les soins normaux sans altérer la qualité de la prise en charge des patients séquano-dyonisiens.

Un cardiologue à l'hôpital Bichat interroge la maîtrise d'ouvrage et l'ARS sur les types d'activités qui vont être directement concernées par la suppression de 300 lits, ainsi que sur les critères et la méthodologie employée dans le choix des lits supprimés.

**En réponse à la question posée sur les suites, sur le déroulement du projet médical, Monsieur le directeur délégué de l'AP-HP a rappelé qu'un travail était en cours avec la communauté médicale.**

**Sur la question du capacitaire, la temporalité longue du projet a fait évoluer les besoins. Sous l'initiative de la maîtrise d'ouvrage, 90 lits supplémentaires ont été demandés à l'Etat et accordés, et la question du nombre de lits n'est pas figée et est encore à l'étude. Comme la stratégie de rééquilibrage de l'offre de soin et hospitalière dans le nord de Paris et la pertinence du projet en ce sens.**

- Atelier «Université et territoire» - 25 mars 2021

50 participants pour cet atelier dédié à la partie universitaire du projet, très peu évoquée durant la post-concertation.

Sur le tchat, les échanges entre participants et maîtres d'ouvrage ont principalement porté sur la partie hôpital qui n'était pourtant pas à l'ordre du jour.

Durant l'atelier, les participants ont travaillé en sous-groupes,

Ce qu'ils ont suggéré aux maîtres d'ouvrage:

- La création d'un parvis ouvert sur la ville aménagé de bancs, de fontaines et tenant compte de la question de la sécurité.
- Un espace d'expositions, de concerts, de manifestations culturelles et sportives soit mis en place.
- La mise en place d'un partenariat avec les écoles
- L'organisation de temps d'échanges comme une journée «fête de la science», une journée porte ouverte ou un parcours pédagogique et interactif pour les enfants autour des métiers de la santé.
- Des continuités dans les équipements: que les habitants ou les associations puissent avoir accès à certains équipements universitaires, étudiants, culturels et sportifs.
- La mise en place d'événements comme des forums des métiers de la santé, au sein des collèges et des lycées
- Des échanges pédagogiques entre les collèges/lycées et l'Université
- La participation à lutter contre les difficultés de scolarisation des jeunes du département pour mieux les intégrer à d'autres parcours par la suite
- Création de logements pourvus de services et d'espaces de vie agréables et accessibles aux étudiants du territoire
- Offre de restauration pensée pour les étudiants
- Offre de transports adaptée à la présence de l'Université: que le métro soit connecté avec le Campus Hospitalo-Universitaire
- Le renforcement des mobilités douces (vélos, trottinettes électriques, co-voiturage)

Les maîtres d'ouvrage qui ont dit être très à l'écoute de ces diverses propositions, se sont engagés à faire le bilan de ce qu'ils en retiendront dans le cadre du projet de campus.

## 8- EN PARALLELE DE LA POST-CONCERTATION

- Ségur de la santé

Consultation des acteurs du système de soin français qui se déroule du 25 mai 2020 au 10 juillet 2020, et qui se traduit le 13 juillet 2020 notamment par deux accords dédiés à la revalorisation salariale des personnels de santé. Y sera décidée également la suppression

du Comité interministériel de la performance et de la modernisation de l'offre de soins hospitaliers (Copermo) remplacé par un Conseil national de l'investissement chargé d'examiner les projets supérieurs à 100 millions d'euros.

C'est dans le cadre du Ségur de la santé que les maitres d'ouvrage du projet CHU-GPN vont obtenir l'autorisation d'augmenter le capacitaire de 90 lits, accompagnée d'une dépense supplémentaire de 70 millions d'euros

- Vœu adopté par le Conseil du 18ème arrondissement le 20 janvier 2021

Dans ce vœu, il est souhaité

- Un moratoire sur le projet de Grand Hôpital Nord
- L'association des élus du 18ème arrondissement à l'étude des projets alternatifs dans le cadre de la concertation en cours avec les personnels hospitaliers, leurs représentants, et les citoyens
- Une étude de faisabilité technique et financière nécessaire à l'examen des projets alternatifs
- Une présentation publique du projet initial et des projets alternatifs aux Parisiennes et aux Parisiens.

- Vœu adopté par le Conseil de Paris le 3 février 2021

Celui-ci dispose:

- Que dans le cadre de la post-concertation publique sur le GHPN, l'AP-HP réalise les études de faisabilité technique et financière nécessaires à l'examen des projets alternatifs présentés par deux collectifs, et qu'elle organise une présentation publique du projet initial, des projets alternatifs et des conclusions de ces études aux Parisiennes et aux Parisiens ;
- Que la Maire de Paris en qualité de Présidente du Conseil de Surveillance de l'AP-HP, demande à ce que l'adoption du projet définitif et de son capacitaire en nombre de lits soit suspendu à l'examen de ces projets alternatifs et qu'il n'y ait, en tout état de cause, aucune perte de lits -voire une augmentation au vu de la situation sanitaire -entre le situation présente et l'ensemble du projet Hôpital Nord-Bichat-Beaujon-Claude Bernard ;
- Que l'AP-HP associe les élu·e·s du 18e arrondissement et le Conseil de Paris à l'étude des projets alternatifs présentés dans le cadre de la concertation en lien avec les personnels hospitaliers, leurs représentant·e·s, et les citoyen·ne·s;
- Que les réunions pilotées par l'ARS sur le futur projet Claude Bernard soient relancées et que la Ville de Paris et les élu.e.s du 18ème arrondissement soient associés à ces travaux.

- Conseil municipal extraordinaire et vœu de la Ville de Saint-Ouen

Vidéo du conseil municipal extraordinaire du 1er mars 2021 ici:

[https://richpublisher.endirectv.com/window.php?OPE\\_ID=3341&TFE\\_TYPE=DIFF](https://richpublisher.endirectv.com/window.php?OPE_ID=3341&TFE_TYPE=DIFF)

## Voeu voté lors de ce conseil municipal:

*« Ce lundi soir, l'Exécutif municipal a soumis un vœu au vote du Conseil municipal. Apaisé et fédérateur, ce vœu rappelle les exigences de la municipalité à l'égard des maîtres d'ouvrage et posent les jalons d'un dialogue exigeant pour un Campus Hospitalo-Universitaire au service d'un territoire et de sa population.*

*Pour un Campus au service de l'amélioration de l'offre de soin de proximité :*

- *Le nombre de lits et le personnel soignant devront constituer une augmentation sur le territoire nord parisien ;*
- *L'offre de soin du grand hôpital devra s'articuler avec les établissements et les professionnels de santé préexistants sur le territoire de la ville et de Plaine Commune ;*
- *L'APHP devra développer au sein des hôpitaux de Bichat et Beaujon une offre de soins complémentaire à celle du Grand Hôpital de Saint-Ouen ;*
- *L'offre de soin devra prendre en compte tous les critères relatifs (ambulatoires, disciplines nouvelles, élargissement d'horaires, médecine de nuit, etc.) aux soins afin de faire refluer le phénomène de pénurie médicale qui touche le département et notre ville.*

*Pour un Campus au service de l'embellissement de la Ville et de l'amélioration du cadre de vie des Audonien.ne.s :*

- *Le projet architectural devra prendre en compte l'histoire architecturale du site en proposant de nouvelles respirations urbaines et végétalisées ;*
- *Les problématiques environnementales devront être prises en compte dans leur globalité afin d'inscrire l'établissement dans le cadre d'une recherche permanente de préservation de l'environnement et du climat ;*
- *Les modes de transports en commun devront être revisités en regard du développement de l'offre de soin dans cette zone, en renforçant le maillage des réseaux de transports collectifs, en créant ou prolongeant des lignes existantes notamment celle reliant Paris à Saint-Denis via l'avenue Gabriel Péri.*

*Pour un Campus au service de l'Excellence pour tou.te.s :*

- *L'offre universitaire devra être connectée avec les établissements de premier et de second degré de notre Ville et de Plaine commune pour préparer toute une génération à pouvoir y suivre ses études ;*
- *Les maîtres d'ouvrage du futur hôpital s'engageront en faveur de l'emploi local et à compétences égales privilégieront des recrutements de proximité. »*

- Avis de l'Autorité Environnementale (Ae)

A retrouver ici : [http://www.cgedd.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/210421\\_chu\\_gpn\\_93\\_delibere\\_cle1b14bf.pdf](http://www.cgedd.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/210421_chu_gpn_93_delibere_cle1b14bf.pdf)

Extraits:

*« - Les principales recommandations visent à mieux informer le public: mettre à jour les données relatives à l'état des lieux et aux caractéristiques du projet immobilier, expliciter le choix du site, revoir le dimensionnement des stationnements automobiles et vélos et préciser les réaménagements des espaces publics autour du projet.*

- Elles tendent également à réduire les incidences tant en phase chantier qu'en phase exploitation: indiquer les moyens retenus pour s'assurer de l'exemplarité des chantiers, minimiser les émissions de gaz à effet de serre, prendre en compte les dimensions sanitaires liées à la pollution des sols, contrôler les nuisances induites par le projet en termes de bruit, mieux apprécier le cumul des incidences du projet avec celles des projets voisins et minimiser les nuisances liées au transport des terres excavées.

- Elles invitent enfin à mieux insérer le projet dans son environnement immédiat: indiquer comment l'harmonie des aménagements entre les parties sud et nord du site sera assurée, compenser le déficit d'espaces verts et en particulier de boisements ligneux pour lutter contre les îlots de chaleur urbains par rapport aux spécifications du PLUi et indiquer comment toutes les activités constitutives du projet pourront être accueillies, a fortiori en respectant l'unité de lieu invoquée. »

Dans son rapport, l'Ae pointe le manque d'informations dans l'étude d'impact, notamment sur la qualité de l'air et les nuisances sonores.

Elle recommande de qualifier localement la qualité de l'air en se fondant sur des mesures représentatives.

L'Ae relève que l'étude d'impact est muette sur les émissions de gaz à effet de serre liées au projet, en phase construction et en phase opérationnelle.

L'Ae appelle aussi à évaluer précisément les nuisances sonores et recommande de modéliser les bruits de chantier avant le début des travaux, de mettre en place un contrôle de l'environnement sonore et à n'autoriser qu'exceptionnellement le travail de nuit ou les weekends.

L'Ae pointe le problème d'accessibilité de la station Garibaldi, la plus proche du futur hôpital, qui se trouve sur une ligne de métro, la ligne 13, saturée et non accessible aux personnes à mobilité réduite.

- Courriers adressés à Martin Hirsh, et réponses de ce dernier (à retrouver en annexes)

- Courrier de la part de Monsieur Eric Coquerel, député de Seine-Saint-Denis, Madame Danièle Obono, députée de Paris et Madame Danielle Simonnet, conseillère municipale du 20ème arrondissement de Paris, datant du 7 avril 2021

Extrait:

« La création de cette nouvelle structure hospitalière sur le territoire de la Seine Saint Denis ne peut être accueillie comme une bonne nouvelle puisqu'elle entraîne

*l'aggravation du déficit hospitalier dans le nord parisien où l'AP-HP envisage de fermer tout ou partie de l'hôpital Jean Verdier à Bondy. En 30 ans, vous le savez Monsieur le Directeur, les services de l'AP-HP dont vous avez la responsabilité ont perdu quelque 12 000 lits.*

*Face aux difficultés sanitaires et sociales qu'un tel projet engendrerait, nous vous appelons solennellement à renoncer à la fusion des hôpitaux Bichat et Beaujon, et d'engager, au contraire, avec le ministre Véran et la maire de Paris à qui nous adressons la même demande, un plan de réouverture des services fermés, tels celui de l'Hôtel-Dieu, de revalorisation salariales, de recrutement de personnels ainsi que l'implantation d'un hôpital de taille modérée dans le sud-ouest du 93 qui pourrait utilement compléter l'offre de soins des hôpitaux existants pour ce territoire. »*

- Courrier de Karim Bouamrane, maire de Saint-Ouen, Mathieu Hanotin, Président de Plaine Commune, Rémi Muzeau, maire de Clichy-La-Garenne, Geoffroy Boulard, maire du 17ème Paris, Stéphane Troussel, Président du département de Seine-Saint-Denis, datant du 13 avril 2021

Extrait:

*« L'installation du nouvel hôpital et la fermeture programmée des hôpitaux Bichat et Beaujon font l'objet d'inquiétudes fortes quant à la réponse qu'elle apporte aux populations en termes d'offre de soins hospitaliers dans un territoire souffrant déjà d'un manque de médecins et de professionnels de santé de premier recours. C'est la raison pour laquelle il nous paraît essentiel que cette opération ne conduise pas à une diminution du capacitaire en lits d'hospitalisation sur le territoire. »*

- Mobilisation contre le projet CHU-GPN

**- Temps d'échanges au marché de Saint-Ouen autour du projet CHU-GPN par le collectif Pas ça pas là pas comme ça**

Le dimanche pendant plusieurs mois

**- Manifestation contre le projet de fusion des hôpitaux Bichat et Beaujon le 11 février 2021, devant l'Hôpital Beaujon**

<https://www.lefigaro.fr/flash-eco/hopitaux-manifestation-contre-le-projet-de-fusion-des-hopitaux-bichat-et-beaujon-20210211>

Une autre manifestation sur les mêmes mots d'ordre a eu lieu le 12 juin 2021 (entre Mairie de Saint-Ouen et Bichat)

**- Manifestation contre le projet CHU-GPN le 29 mai 2021 à Saint-Ouen  
Plusieurs articles couvrent l'événement, dont celui-ci:**

<https://www.ouest-france.fr/ile-de-france/saint-ouen-93400/sante-manifestation-a-saint-ouen-contre-le-futur-hopital-grand-paris-nord-0dc7297a-c07f-11eb-9389-fa96de72bfe6>

- Enquête du Monde sur le projet CHU-GPN

Dossier « Le futur CHU de Saint-Ouen interroge la politique de santé de demain » à retrouver ici:

[https://www.lemonde.fr/economie/article/2021/05/11/le-futur-chu-de-saint-ouen-interroge-la-politique-de-sante-de-demain\\_6079862\\_3234.html](https://www.lemonde.fr/economie/article/2021/05/11/le-futur-chu-de-saint-ouen-interroge-la-politique-de-sante-de-demain_6079862_3234.html)

## 9- REPONSES DES MAITRES D'OUVRAGE AUX PROJETS ALTERNATIFS

Dans un document intitulé «Eléments de réponse aux présentations des deux collectifs porteurs de projets alternatifs le 19 janvier 2021 et aux questions posées le 25 janvier», que l'on peut retrouver ici: <http://blogs.aphp.fr/wp-content/blogs.dir/214/files/2021/04/2021-04-26-Re%CC%81ponses-MOA-aux-projets-alternatifs.pdf>, les maitres d'ouvrage répondent aux alternatives qui leur ont été soumises, comme ils s'y sont engagés en amont de l'atelier du 19 janvier auprès de la garante de la post-concertation, lors de l'atelier du 19 janvier, et comme demandé par les vœux successifs des conseils municipaux de la Ville de Paris (3 février 2021), de la Ville de Saint-Ouen (1er mars) et du Conseil territorial de Plaine Commune.

Concernant le projet présenté le 19 janvier par le collectif Sauvons le Patrimoine Architectural Audonien, la réponse des maitres d'ouvrage est qu'il ne s'agit pas d'un projet alternatif au campus et qu'ils ne sont pas mandatés pour réaliser des études sur un équipement culturel.

Concernant le projet présenté le 19 janvier par le collectif Pas ça, pas là, pas comme ça, l'AP-HP fait état d'une réunion le 26 mars 2021 du Conseil de surveillance de l'AP-HP, présidé par la Maire de Paris Madame Anne Hidalgo, lors de laquelle l'AP-HP a présenté la réponse qu'elle pouvait apporter au vœu adopté par le Conseil de Paris le 3 février 2021 et l'analyse de cette alternative:

Est ainsi:

- Confirmée l'impossibilité de donner suite aux alternatives qui ne répondent pas aux objectifs assignés au Campus.
- Renouvelé le soutien du Conseil au projet d'hôpital sous réserve que soit prise en compte la réponse aux besoins de santé notamment en matière capacitaire dans le cadre de

l'amélioration du projet médical de l'hôpital dans un projet territorial de santé élargi et ambitieux.

**Plus précisément, à cette question du collectif Pas ça, pas là, pas comme ça...**

*« Un projet de rénovation/extension de Bichat Claude Bernard, de rénovation de Beaujon et de construction d'un hôpital de 300 à 500 lits (spécialisés sur la cancérologie et les problématiques mère/enfants -2 spécialités en souffrance sur notre secteur) s'élèverait à combien ? Nous demandons à ce que les maîtres d'ouvrage missionnent une AMO (assistance à maîtrise d'ouvrage) sur les 3 propositions de notre collectif. »*

**...les maîtres d'ouvrage répondent qu'il ne leur appartient pas de missionner une AMO pour étudier la faisabilité de la proposition alternative du collectif Pas ça, pas là, pas comme ça:**

*« L'Etat a choisi de faire un Campus Hospitalo-Universitaire qui ne prévoit pas trois sites ni la conservation-rénovation de Bichat et Beaujon. Il n'appartient pas aux maîtres d'ouvrage de missionner une AMO pour faire une étude de faisabilité d'un 3e hôpital qui n'est pas un «projet alternatif» au campus du fait de l'absence de la partie universitaire, mais un nouveau projet à part entière, très différent du précédent. S'il s'agit d'améliorer la réponse aux besoins de santé, il convient de raisonner à l'échelle du territoire au-delà de Saint Ouen sur Seine-sur-Seine, en tenant compte de l'offre existante dans ces domaines de la cancérologie et de la pédiatrie. Il serait indispensable alors, en premier lieu, d'en vérifier la pertinence au vu des indicateurs de santé, sous l'égide de l'ARS d'Ile-de-France. Puis, dans un second temps, l'enjeu serait de concevoir un projet tenant compte de la variété des acteurs de santé complémentaires, pouvant prétendre à participer utilement à une éventuelle nouvelle offre dans ces disciplines: CHU APHP, autres hôpitaux publics, centres anti cancéreux, hôpitaux privés non lucratifs et cliniques, professionnels de ville... »*

**Le collectif Pas ça, pas là, pas comme ça répond le 18 mai 2021 aux « éléments de réponse » des maîtres d'ouvrage par courrier, courrier envoyé également à la garante de la post-concertation.**

**Extraits de ce courrier concernant le capacitaire et la rénovation de Bichat et Beaujon:**

*« Concernant l'offre de soin, le nombre de lits a augmenté dans votre projet, du fait de la crise sanitaire, et c'est une bonne chose. Mais nous continuons à penser avec les personnels soignants que ce n'est pas un capacitaire équivalent à celui de Bichat et Beaujon qu'il faut viser mais bien un capacitaire supérieur qu'il faut atteindre pour compenser la sous-dotation actuelle et à venir de notre département. Par ailleurs le capacitaire que vous proposez demeure inférieur de 305 lits de MCO par rapport aux deux*

*hôpitaux que vous supprimez. Page 8 et 9 de votre réponse, nous contestons votre vision du projet et affirmons en effet qu'un territoire qui connaîtra dans les années à venir une forte poussée démographique ne peut être moins doté en nombre de lits. Nous contestons aussi avec les médecins et les personnels soignants votre théorie sur la diminution des durée moyenne de séjour qui ne se base sur aucune donnée scientifique avérée. Vous évoquez page 9 à nouveau un hôtel hospitalier mais sans aucune précision sur sa situation géographique ni sur la réalité économique pour ceux qui devront y avoir recours. Là aussi nous estimons que des inégalités pour les familles des communes éloignées seraient validées par votre vision de la médecine de demain.*

*Enfin vous évoquez le dédoublement de 80 chambres en cas de crise sanitaire aiguë et des parkings pré-équipés, mais avec quels personnels ces double chambres fonctionneront-elles quand on connaît la réalité des conditions de travail des personnels soignants ?*

*Suite à notre demande de rénover et agrandir Bichat et Beaujon, nous n'avons encore qu'un document de synthèse rédigé par vos soins, mais toujours pas les études en question. Ce document synthèse Scénario Zéro actualisé en mars 2021 indique un coût de 420 millions d'euros à minima pour les 2 sites à hauteur de 20-25 ans. Bien. Est-il vraiment raisonnable d'avoir une vue au-delà ( 50 ans pour votre projet) alors que les technologies évoluent extrêmement rapidement et que les situations sanitaires à venir peuvent être inédites et exceptionnelles et ont un fort impact sur nos modes de vie ? Dans les années 80, on construisait en hauteur ( Bichat, Caen..), mais on en est revenu. Aujourd'hui, les projets hospitaliers visant à regrouper plusieurs sites en un seul ( Nancy, Lorient, Saint-Ouen..), des voix de plus en plus nombreuses s'élèvent pour affirmer qu'il faut aussi en revenir. »*

## 10- RESULTATS DE LA POST-CONCERTATION

- La CNDP dans son rôle

Dans le contexte précis du projet de CHU-GPN sur cette phase de post-concertation avec les difficultés pour la participation citoyenne qu'ont engendrées la crise sanitaire et les périodes de confinement plus ou moins général, l'objectif pour la garante de la CNDP a surtout été de contribuer à créer les conditions pour que les habitant.s puissent participer à améliorer le projet de campus, pour que la question de l'opportunité, telle qu'elle se posait, puisse être débattue sans entraves, et pour que les alternatives au projet puissent être proposées et discutées dans de bonnes conditions. En cela il a été atteint.

### **La CNDP a pu assurer ses missions de:**

- Conseil méthodologique tout au long du dispositif pour définir les modalités d'organisation et d'animation de la post-concertation
- Garantie que les conditions ont bien été mises en oeuvre pour que les participants qui voulaient faire part de leur expertise d'usage, en tant que riverain, usager du service public,

patient, famille de patient, etc puissent être écoutés dans la perspective d'améliorer et enrichir le projet

- Garantie que les conditions ont bien été mises en oeuvre pour que les échanges soient constructifs et qu'ils ne dérivent pas vers des polémiques inutiles et «orageuses»
- Garantie que les conditions soient mises en oeuvre pour que puisse se poser le cas échéant la question de l'opportunité du projet, et pour que puissent être proposées, le cas échéant, des alternatives au projet
- Garantie que les conditions soient mises en oeuvre pour que tous les participants puissent s'exprimer dans le respect de l'ordre du jour et des règles de courtoisie vis-à-vis des autres participants.

**A chaque fois que cela a été nécessaire lors des temps de concertation ou lors des entretiens, la garante a rappelé:**

- L'indépendance de la CNDP, la neutralité de la garante par rapport au projet
- Les missions de la garante, sa disponibilité vis-à-vis des publics et parties prenantes
- La légitimité de la question de l'opportunité du projet
- Que la concertation n'est pas un dispositif où l'on calcule le nombre de personnes favorables et défavorables mais bien un espace où sont mises en oeuvre les conditions pour que des échanges argumentés et constructifs puissent avoir lieu
- Que les opposants au projet ne sont pas tenus de chiffrer et de préciser totalement leur proposition alternative, n'ayant évidemment pas les moyens de le faire, mais qu'il s'agit de montrer en quoi l'alternative est intéressante et mériterait d'être étudiée (chiffrée, précisée) par les maitres d'ouvrage
- Que les échanges n'ont pas vocation à aboutir à des décisions que devraient suivre les maitres d'ouvrage; les échanges peuvent permettre d'éclairer le projet, de l'améliorer, de travailler à des alternatives, etc
- Qu'il s'agit d'une concertation et que ce sont les maitres d'ouvrage qui sont décisionnaires sur le projet.

- Participation et échanges

- Il est difficile d'évaluer la participation selon les critères habituels en raison de : des réunions sous format de webinaires ce qui réduit encore la diversité déjà faible des profils sociologiques des participants, les périodes de confinement avec une diffusion de l'information relative à la post-concertation de fait réduite, un contexte de crise peu propice à la participation citoyenne sur un projet qui ne verra le jour que dans plusieurs années...
- Mais globalement la participation était bonne sur l'ensemble des temps de concertation (étant données les circonstances), notamment la rencontre du 5 novembre 2020 dédiée aux enseignements de la crise covid, et l'atelier du 19 janvier 2021 dédié aux projets alternatifs.

- Quelques couacs techniques (problèmes de connexion, de son, un atelier interrompu pendant quelques minutes par des vidéos et photos à caractère pornographique en raison d'une « cyber-attaque »).
- Les webinaires ont permis à certains parents d'être présents (en coupant l'image et le son, alors qu'ils n'auraient pas pu si cela avait été en présentiel), mais ces temps ayant lieu entre 18h et 20h30, avec les enfants présents dans les foyers, la qualité d'écoute et surtout d'échanges a été de moins bonne qualité qu'en présentiel
- Avantage du webinaire : la vidéo peut être ensuite vue par d'autres personnes (plus de 600 «vues» sur YouTube pour le webinaire du 5 novembre)

### **Les questions les plus présentes tout au long de la post-concertation**

Capacitaire

Articulation soins ambulatoires/hôpital

Devenir de Bichat et Beaujon

Insertion urbaine

Transports, mobilités

Nuisances environnementales

**Echanges très cordiaux et respectueux** de la parole des uns et des autres, grâce notamment à une animation «numérique» des webinaires de qualité.

**Echanges de grande qualité** avec une grande implication des opposants au projet qui ont montré tout l'intérêt d'une opposition constructive dans le cadre d'un dispositif de concertation, permettant de déborder la question de l'amélioration (à la marge) du projet, plaçant le niveau du débat à la hauteur des interrogations nées de la crise covid. D'autant plus quand cette participation citoyenne est ancrée dans le territoire local, Saint-Ouen et la Seine-Saint-Denis, et qu'elle enrichit le débat de points de vue spécifiques à ce territoire.

### **Evolution du projet dans le cadre de la post-concertation**

Les maitres d'ouvrage se sont dits « ouverts » et « à l'écoute » durant les temps de concertation. Sur la question du capacitaire notamment, les maitres d'ouvrage ont dit à plusieurs reprises lors des temps de concertation « ne pas être fermés à une évolution du projet » dans ce domaine.

- Trois positions ont émergé de cette post-concertation

1- Celle correspondant au projet des maitres d'ouvrage, projet qui s'il a évolué à la marge et hors post-concertation, reste le même sur les questions qui fâchent (campus en centre ville,

fusion des deux hôpitaux, suppression de lits); sur ce dernier point les maitres d'ouvrage disent rester ouverts. L'adhésion des habitants de Saint-Ouen à ce projet en l'état est de toute évidence aujourd'hui très faible.

Les participants à la post-concertation se partagent plutôt entre:

2- Une adhésion au projet de fusion des deux hôpitaux en un campus hospitalo-universitaire à Saint-Ouen à l'endroit prévu (avec la nécessité de continuer le travail pour améliorer le projet sur les questions d'insertion urbaine notamment, de transports, de logement, de végétalisation, etc), mais un refus des suppressions de lits sur le territoire concerné par rapport à Bichat/Beaujon; La majorité municipale de la Ville de Saint Ouen va plutôt dans ce sens, ainsi qu'une grande partie des personnels soignants.

3- Un refus du projet de fusion de Bichat et Beaujon, notamment parce qu'elle entraîne une suppression de lits sur le territoire mais également pour des questions d'insertion urbaine, de transports, etc (refus du « mastodonte en centre-ville »), avec la proposition d'un projet alternatif: maintien de Bichat et Beaujon, et hôpital de proximité de 300 à 500 lits, avec demande de moratoire sur le projet le temps d'étudier la faisabilité de cette alternative; Position tenue par des élus de Saint-Ouen (élus d'opposition), le député de la circonscription, une grande partie des habitants de Saint-Ouen (qui ont participé à la concertation), une partie des soignants.

A l'issue de la post-concertation, les maitres d'ouvrage ont continué de défendre l'opportunité de leur projet mais se sont dit ouverts, notamment par rapport à la position 2-

## **11- AVIS, DEMANDE DE PRECISIONS ET RECOMMANDATIONS DE LA GARANTE**

- Avis

L'essentiel des échanges dans le cadre de la post-concertation a concerné la partie hospitalière du campus HU-GPN. Il n'a pratiquement pas été question de l'université (au delà de l'atelier dédié, justement parce que cette question était restée de côté durant les échanges). La partie universitaire n'a pas été considérée comme un « objet de discussion » pour les participants.

De manière évidente, ce qui ressort de cette post-concertation concerne la suppression de lits prévue, suppression qui paraît aux yeux de beaucoup totalement aberrante dans le contexte actuel de crise sanitaire, et dangereuse en termes de santé publique pour la population du territoire, d'autant plus que le projet se situe en Seine-Saint-Denis où les habitants ont été victimes de surmortalité (180% sur le territoire de Plaine Commune), par

rapport au reste de la population. Surmortalité causée notamment par un moindre accès aux soins.

La suppression de lits sur le territoire est apparue incompréhensible lors de la post-concertation, y compris pour beaucoup des personnes assez favorables voire très favorables au projet de campus à Saint-Ouen.

Les échanges qui ont eu lieu lors de la post-concertation relèvent de questions de fond, en lien avec les choix politiques qui sous-tendent la nature du projet, et les enjeux en matière de santé publique tels que les a révélés/réveillés la crise covid. La question de l'opportunité du projet en lien avec le capacitaire était au coeur de tous les débats, jusqu'à en faire quasi-totalement oublier les débats, pourtant virulents, de la concertation préalable (les questions très présentes pendant la concertation préalable liées par exemple à l'inversion des parcelles, ou au risque d'inondation des sites, ont totalement disparu des échanges); les maitres d'ouvrage eux-mêmes se sont posés la question de l'opportunité de leur projet (en lien avec la question du capacitaire) pendant les premiers mois de la crise sanitaire avant que ne commencent les temps de concertation en novembre 2020.

Dans le contexte actuel, le dispositif de post-concertation n'était pas tout à fait adapté pour que puisse se poser dans de bonnes conditions la question de l'opportunité du projet, et dans une moindre mesure la question de la suppression de lits.

La population de Saint-Ouen participe peu au débat public local en général, surtout s'agissant d'un projet qui n'a vocation à voir le jour qu'en 2028. Et plus encore dans une période où la population a été souvent confinée, ce qui a évidemment eu tendance à réduire encore la participation citoyenne.

Par ailleurs la question de l'opportunité du projet dépassait le seul périmètre du projet. Pour le moins, un périmètre élargi à Paris et Clichy aurait permis de mieux appréhender la question de l'opportunité du campus, tant les débats sur cette question étaient totalement liés aux débats sur le devenir des hôpitaux Bichat et Beaujon.

De fait, beaucoup des débats concernant le campus HU-GPN ont eu lieu en réalité en dehors du dispositif de post-concertation.

Reste que les échanges lors de cette post-concertation ont été de très bonne qualité. Grâce bien sûr au fait que les maitres d'ouvrage aient soumis au débat l'opportunité de leur projet (rencontre du 5 novembre) et ont ouvert un espace pour que les défenseurs d'une alternative au projet puissent la soumettre au débat également (atelier du 19 janvier). Mais grâce également au travail des défenseurs des alternatives au projet et à leur participation citoyenne basée sur des données, des savoirs et des expertises d'usage divers et nombreux, qui ont véritablement permis d'éclairer le projet CHU-GPN, permis aux personnes

concernées et intéressées de comprendre beaucoup des enjeux de fond de ce projet de campus, et qui ont contribué à installer une exigence et une vigilance quant aux enjeux d'égalité dans l'accès aux soins de qualité, nécessaires sur ce type de projet, plus encore parce qu'il s'agit de la Seine-Saint-Denis, territoire où la population subit de très fortes inégalités en la matière.

Il n'est pas facile d'organiser et de participer à un débat sur UN hôpital public, en période de crise sanitaire où l'hôpital public en général est au coeur du débat public et médiatique en France, hôpital public plus que jamais considéré comme central dans l'identité et le patrimoine politiques du pays, comme un acquis historique et un symbole fort du pacte social « à la française ».

Pourtant ce débat a eu lieu, avec une bonne participation étant données les circonstances. On le constate à nouveau, quand la population n'a pas l'impression que «les jeux sont faits», que le débat est réellement ouvert, elle participe davantage aux temps de concertation (elle a deux fois plus participé à l'atelier sur les alternatives au projet qu'aux autres ateliers).

La question de l'opportunité du projet et celle de la pertinence à supprimer des lits ont pu être correctement posées. Elles vont certainement encore continuer de se poser, au delà de la post-concertation.

Aujourd'hui, le projet défendu par les maitres d'ouvrages suscite une opposition quasi-unanime sur un point: la suppression de lits.

La démonstration des maitres d'ouvrage tout au long de la post-concertation n'a pas rassuré les inquiets. Car d'un côté la suppression de lits est apparue chiffrée, certaine. Mais de l'autre, les arguments sur lesquels repose cette suppression ont pu apparaître comme de vagues hypothèses, rarement documentées, rarement vérifiables, avec un fort risque qu'elles ne se réalisent pas. Hypothèses extrêmement optimistes quand elles sont liées notamment à l'index de performance et au taux d'occupation. Cela a pu apparaître comme totalement décalé par rapport aux expertises d'usage des habitants de Saint-Ouen, en tant qu'usagers du service public, patients et familles de patients. Et par rapport à la réalité objective des inégalités territoriales et sociales que connaît la Seine-Saint-Denis aujourd'hui, situation qu'il est difficile d'imaginer aussi structurellement améliorée en sept ans seulement.

A la question des critères et de la méthodologie employée dans le choix des lits supprimés, les maitres d'ouvrage répondent qu'ils ne sont pas en mesure de répondre précisément... Pour reprendre le mot d'une habitante de Saint-Ouen, pourtant favorable à un campus à Saint-Ouen, à propos de la question du capacitaire: « *On est sûr de ce que l'on va perdre, on n'est pas sûr de ce que l'on va gagner* ».

- Recommandation 1: Organiser une rencontre publique pour clôturer la post-concertation et annoncer la suite

**Il est recommandé d'organiser entre le 23 aout et le 10 septembre, c'est à dire avant l'enquête publique qui devrait commencer le 13 septembre, une rencontre publique pour clôturer la post-concertation et annoncer la suite.**

### **Pour informer**

L'Autorité environnementale précise dans son rapport que « (ses) principales recommandations visent à mieux informer le public.»

Et en effet, une meilleure information du public est une nécessité quand le public concerné n'est que très peu au courant du projet CHU-GPN et de ses conséquences pour le territoire. Plusieurs causes à cette situation, elles ne sont évidemment pas toutes de la responsabilité des maitres d'ouvrage, mais tout doit être mis en oeuvre pour y remédier. Et une rencontre de clôture d'un temps de concertation constitue une excellente occasion pour informer sur le projet de manière large.

### **Pour « défendre sa copie » auprès des habitants de Saint-Ouen, expliquer/préciser**

- Concernant le capacitaire,
- Concernant la rénovation de Bichat et de Beaujon,
- Concernant les 22 recommandations de l'Autorité Environnementale (sur le risque pollution, les mobilités, etc),

Les maitres d'ouvrage ont dit étudier ces questions et devraient pouvoir préciser leurs réponses ces prochaines semaines.

Il est important de le faire lors d'une rencontre publique, les enjeux sont très importants, des réponses par écrit sur une question ou une autre, aux uns ou aux autres, ne sauraient suffire. C'est la cohérence d'ensemble du projet qu'il faut (re)donner à voir à toutes les personnes qui sont potentiellement intéressées.

### **Pour faire le bilan de la post-concertation**

Dire quelles évolutions a connu le projet depuis le début de la concertation, et ce que les maitres d'ouvrages ont retenu de la participation citoyenne

### **Pour annoncer la suite**

Dire ce que les maitres d'ouvrage envisagent pour prolonger la concertation auprès des habitants de Saint-Ouen, pour les informer, pour les associer aux différentes étapes du projet, etc

Etant donnés les enjeux, et par respect pour les participants à la post-concertation, **il est recommandé que participent à cette réunion publique le directeur de l'AP-HP ainsi que la Présidente de Université de Paris**, qui n'ont jamais été présents durant toute la

post-concertation; Il s'agit d'un projet qui pourrait coûter à la collectivité 1,3 milliard d'euros, et qui pourrait avoir un impact très important sur la vie des habitants de Saint-Ouen. Il sera certainement très apprécié que les hauts responsables de la maîtrise d'ouvrage fassent le déplacement, pour venir échanger avec les habitants, à une étape du projet importante.

- Recommandation 2: S'engager sur une feuille de route dédiée à «l'égal accès aux soins de qualité»

De nombreuses contributions durant la post-concertation ont montré que la population de Saint-Ouen, et plus largement de Seine-Saint-Denis, est loin de l'égal accès aux soins de qualité (cela a d'ailleurs été l'une des problématiques les plus importantes de cette post-concertation). Par exemple il a été dit à plusieurs reprises que SOS médecins ne se déplaçait pas à Saint-Ouen.

La crise sanitaire aggrave encore la situation, du moins elle la révèle. Ainsi le directeur général de l'Agence Régionale de Santé Île-de-France, partenaire du projet CHU-GPN, déclarait le 23 juillet 2020 à l'Assemblée nationale à l'occasion d'une Mission d'information sur l'impact, la gestion et les conséquences dans toutes ses dimensions de l'épidémie de Coronavirus-Covid: « *Ma quatrième conviction, c'est que les inégalités en matière de santé ressortent comme la question majeure de cette crise ; nous devons nous y atteler et nous bagarrer pour les réduire.* »

Dans le manifeste des valeurs de l'AP-HP rédigé en 2016, on trouve cet extrait: «*Nous attachons du prix à la dignité de la personne humaine. Nous faisons tout pour favoriser l'égal accès à des soins de qualité.*».

L'enjeu de mettre en pratique cette valeur que défend l'AP-HP dans son manifeste est donc particulièrement central à Saint-Ouen.

**C'est pourquoi, pour répondre à nombre d'inquiétudes exprimées par les participants à la post-concertation quant à l'enjeu d'«un accès aux soins de qualité pour tous» sur le territoire, et comme demandé par certains d'entre eux, il est recommandé de travailler et de proposer aux habitants de Saint-Ouen une feuille de route dédiée, qui soit précise et accessible. Avec objectifs et engagements chiffrés de la part des maîtres d'ouvrage.**

**Avec comme l'un des critères importants d'analyse et d'évaluation: le risque d'aggraver l'inégalité dans l'accès aux soins de qualité (ou le potentiel d'amélioration de l'accès égalitaire aux soins de qualité).**

- Recommandation 3: Développer le dispositif d’ancrage territorial du projet CHU-GPN

**Le dispositif d’ancrage territorial du projet CHU-GPN peut être l’occasion d’expérimenter sur tel ou tel aspect du projet de campus, ou sur l’ensemble du projet, des démarches de participation citoyenne comme la votation citoyenne ou le référendum, comme l’ont demandé de nombreux participants à la post-concertation, tant le point de vue des habitants de Saint-Ouen sur le projet CHU-GPN est remarquablement utile et garant de la qualité des liens avec l’environnement local, chère à Université de Paris.**

En effet, parmi les valeurs défendues par Université de Paris dans sa présentation, on trouve ceci: *«L’ambition d’excellence internationale de l’université est couplée à un souci constant de la qualité des liens avec son environnement local. Cultivant ses relations avec les collectivités territoriales et la ville de Paris, elle offre l’atout considérable de campus au coeur de la ville.»*

Dans leur bilan de la concertation préalable, les maitres d’ouvrage prévoyaient de *« proposer à la mairie de Saint-Ouen et à l’EPT Plaine Commune, d’élaborer ensemble un dispositif pour les prochaines années afin d’organiser la question de la participation du public, au-delà de la période de post-concertation couverte par les garants de la CNDP ».*

L’ambitieux « projet territorial de santé » annoncé par les maitres d’ouvrage durant la post-concertation aura un impact sur l’acceptabilité sociale du projet uniquement si les habitants de Saint-Ouen peuvent s’approprier le projet et que le campus n’apparaisse plus comme un « *mastodonte imposé en centre-ville* ». **Pour cela, il est recommandé de poursuivre le travail partenarial sur le territoire engagé par les maitres d’ouvrage, avec la Ville de Saint-Ouen et Plaine commune, en faisant le maximum pour y associer le plus possible, et le plus en amont possible, tous les habitants du territoire concerné.**

Notamment pour y définir la feuille de route dédiée à « l’égal accès aux soins de qualité » recommandée plus haut.

Pour répondre à l’enjeu d’une bonne articulation entre médecine de ville et offre hospitalière, pour continuer à améliorer le projet sur les questions de transports et mobilité, d’insertion urbaine, de lutte contre les nuisances environnementales, etc.

- Recommandation 4: Organiser un débat national sur l’Hôpital public

Evidemment en lien avec la crise sanitaire que la France traverse depuis un an et demi, beaucoup de participants à la post-concertation ont critiqué la politique menée depuis plusieurs décennies par les pouvoirs publics concernant l'Hôpital public. Ces participants ont parlé de fermetures d'hôpitaux et de milliers de suppressions de lits à l'échelle nationale, de dégradation de la qualité des soins, de dégradation de la prise en charge des malades, et de dégradation des conditions de travail des personnels hospitaliers, là encore à l'échelle nationale. Avec nombre d'études, d'enquêtes et de données chiffrées à l'appui.

Il est évident qu'il était difficile pour les maitres d'ouvrage de répondre à ces critiques, dans la mesure où elles ne concernent pas que le projet CHU-GPN et ses problématiques locales, mais relèvent d'orientations politiques nationales que ne décident pas les maitres d'ouvrage.

Mais quand des participants à la post-concertation citent pendant un atelier le ministre de la santé déclarer pendant la crise covid le 18 novembre 2020 qu' « *Il faut totalement sortir du dogme de la réduction des lits dans les projets architecturaux des hôpitaux* », et que les maitres d'ouvrage ne réagissent pas à cette déclaration, et surtout qu'ils continuent à défendre un projet où est prévue une « réduction des lits », cela contribue évidemment à brouiller les messages et la cohérence des argumentaires des maitres d'ouvrage. Et cela a très certainement participé à la très forte inquiétude - l'angoisse parfois- palpable chez beaucoup de participants, quant au devenir de l'Hôpital public.

**C'est pourquoi dans ce contexte de crise sanitaire prolongée, il est recommandé d'organiser un débat national:**

- **pour clarifier les orientations politiques structurantes concernant l'Hôpital public**
- **pour mieux associer les citoyens à une véritable réflexion sur l'Hôpital public**

**Avec les moyens d'un grand débat public autour de tous les projets de même ordre en France (Saint-Ouen, Nancy, Lorient, etc), avec notamment une mise en perspective historique des choix politiques opérés concernant l'hôpital public - en particulier sur la fermeture d'hôpitaux et la suppression de lits - politique dite de rationalisation des soins, son bilan, et sa pertinence au regard de la crise sanitaire actuelle.**

Il est recommandé que Université de Paris et l'AP-HP organisent ce débat comme réponse à la demande exprimée par des habitants de Saint-Ouen de participer à un débat leur permettant réellement d'apprécier, dans de bonnes conditions et avec tous les éléments d'information nécessaires, l'opportunité du CHU-GPN.

Par ailleurs, les mêmes impasses, liées au cadre local inadapté pour poser des enjeux nationaux s'agissant du devenir de l'hôpital public, ont certainement lieu ailleurs en France. En prenant l'initiative de ce débat national, Université de Paris et l'AP-HP seraient

moteurs pour mutualiser des expériences locales, celle de Saint-Ouen et d'autres ailleurs en France, et en dégager des réflexions et des propositions potentiellement valables partout en France. Université de Paris serait parfaitement dans son rôle en organisant avec l'AP-HP ce débat national autour de l'hôpital public, elle qui défend dans sa présentation « *la liberté de penser* », « *le développement de l'esprit critique* » et « *le service de la société et de l'intérêt général* ».



- Liste des entretiens réalisés pour l'étude de contexte
- Echanges avec la garante Madame Laurence Madoui, d'une grande aide pour relais d'informations, de documents, de contacts
- Entretiens avec des participants aux temps de concertation préalable, en particulier des participants plutôt favorables au projet lors de la concertation préalable (7 entretiens)
- Visite du site le 3 juin 2020 et entretien avec l'équipe PSA
- Entretien avec Monsieur le CGEDD/IGPF honoraire et Monsieur le chargé de mission « logement, hébergement et santé » Préfecture de Paris et Ile-de-France, 22 juin 2020
- Entretien avec une responsable de la Direction de l'aménagement Plaine Commune
- Entretien avec Madame la sous-préfète de Saint Denis, Monsieur le directeur DCPAT et Monsieur le directeur de la DRIEA
- Rdv avec Monsieur le préfet de région, entretien finalement avec son équipe, car appelé d'urgence à Matignon
- Entretien avec Monsieur le maire de Saint Ouen, et son équipe, 21 octobre 2020
- Entretien avec Monsieur le député de Seine-saint-Denis dans la circonscription comprenant Saint-Ouen
- Entretien avec deux responsables de l'ARS Ile-de-France
- Puis entretiens pour préparer les temps de concertation au fur et à mesure avec des médecins de l'hôpital Bichat; des membres du collectif Inter Urgences; le collectif Pas ça, pas là, pas comme ça; Entretien avec une élue de Paris (18ème) à l'initiative d'un vœu en lien avec le projet de Campus; le Collectif de défense de Bichat/Beaujon.
- Et observation (neutre et sans prise de parole) lors de temps de marché organisé par le collectif Pas ça, pas là, pas comme ça; au conseil municipal (en distanciel) de la Ville de Saint-Ouen dédié au projet de campus; à une réunion publique organisée par le collectif Inter Urgences et le collectif Bichat/Beaujon; et à un temps de manifestation organisé par le collectif Bichat/Beaujon.

- Courrier des élus - Karim Bouamrane, Mathieu Hanotin, Rémi Muzeau, Geoffroy Boulard, Stephane Troussel- à Martin Hirsh

Saint-Ouen-sur-Seine, mardi 13 avril 2021

À l'attention de:  
Monsieur Martin HIRSCH  
Directeur général de l'APHP  
3 avenue Victoria  
75004 Paris

Monsieur le Directeur général,

La crise sanitaire que nous traversons a été un puissant révélateur des inégalités d'accès à la santé. À ce titre, elle confirme l'importance cruciale de la construction d'un nouvel hôpital à Saint-Ouen, dans un département comme la Seine-Saint-Denis fortement marqué par un déficit de l'offre de soins.

Mais si la crise conforte plus que jamais la pertinence du projet du CHU Saint-Ouen Grand Paris Nord et les raisons pour lesquelles nous, élus du territoire, y sommes attachés, elle nous appelle à rehausser fortement nos ambitions pour assurer une offre de soins sur le territoire qui soit à la hauteur des besoins de la population.

Les élus ainsi que les habitants de nos collectivités territoriales respectives ont exprimé plusieurs demandes relatives au projet de grand hôpital dont les contours ont été définis par le ministère dont dépend l'AP-HP.

Vous-même et vos équipes êtes, nous en sommes convaincus, à l'écoute des demandes formulées et nous vous en remercions. Nous savons pouvoir poursuivre avec vous un dialogue exigeant et nourri.

C'est pour cette raison que nous nous permettons de rappeler à travers ce courrier les attentes qui sont les nôtres et celles de nos populations nord-parisienne, alto-séquanaise et séquano-dionysienne.

L'installation du nouvel hôpital et la fermeture programmée des hôpitaux Bichat et Beaujon font l'objet d'inquiétudes fortes quant à la réponse qu'elle apporte aux populations en termes d'offre de soins hospitaliers dans un territoire souffrant déjà d'un manque de médecins et de professionnels de santé de premier recours. C'est la raison pour laquelle il nous paraît essentiel que cette opération ne conduise pas à une diminution du capacitaire en lits d'hospitalisation sur le territoire.

Outre la question du nombre de lits, nous sommes, comme vous le savez, particulièrement attachés à une répartition harmonieuse de cette offre sur l'ensemble de nos territoires.

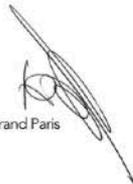
À cet effet, nous réitérons nos volontés exprimées de part et d'autre du périphérique de maintenir une activité complémentaire – sur les sites de Bichat et Beaujon – à celle qui s'installera au sein du CHU-SOGPN pour renforcer l'offre de soins globale du territoire. Nous accueillons également très favorablement le travail qui s'enclenche notamment avec le centre hospitalier de Saint-Denis pour obtenir une complémentarité et une cohérence des projets médicaux. Nous proposons par ailleurs une animation collective des CPTS de nos territoires respectifs à la gouvernance et au partage du projet de santé.

Nous souhaitons également attirer votre attention sur la précarité sanitaire et financière qui affecte une partie de nos populations. Notre attachement à la démocratie sanitaire nous oblige à leur égard. Nous souhaitons par conséquent nous assurer que les orientations du projet de santé du futur hôpital proposent une PASS hospitalière pour les malades dépourvus de couverture sociale et qu'elles garantissent des tarifs relevant du secteur 1 aux personnes dont la pathologie implique un transfert du futur hôpital vers un autre hôpital.

Enfin, la question des accès au futur site du CHU-SOGPN demeure un sujet majeur. Les habitants du territoire nord-parisien, alto-séquanais et séquano-dionysien aspirent naturellement à une grande accessibilité au futur hôpital. Ils aspirent également à la préservation du site et ses environs d'une congestion qui ne manquera pas d'affecter les voiries. Ceci implique de conduire collectivement une réflexion fine sur la requalification des voiries, la place accordée aux mobilités douces et aux stationnements, mais aussi sur le renforcement de lignes de transports en commun et la création d'un accès par la Seine.

Nous restons à votre disposition pour poursuivre nos échanges et vous prions de croire, Monsieur le Directeur général, en l'assurance de nos sincères salutations.

**Karim BOUAMRANE**  
Maire de Saint-Ouen-sur-Seine  
Vice-président de la Métropole du Grand Paris



**Mathieu HANOTIN**  
Maire de Saint-Denis  
Président de Plaine commune



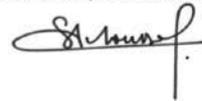
**Rémi MUZEAU**  
Maire de Clichy-la-Garenne



**Geoffroy BOULARD**  
Maire du 17<sup>e</sup> arrondissement de Paris



**Stéphane TROUSSEL**  
Président du département de la Seine-Saint-Denis



- Réponse de Martin Hirsh à Karim Bouamrane, Mathieu Hanotin, Rémi Muzeau, Geoffroy Boulard, Stephane Troussel



ASSISTANCE  
PUBLIQUE  HÔPITAUX  
DE PARIS

3, avenue Victoria  
75184 PARIS Cedex 04  
Standard : 01 40 27 30 00  
Tél : 01 40 27 30 00  
Télécopie : 01 40 27 55 77  
secretariat.dgssp@ap-hp.fr

---

LE DIRECTEUR GENERAL

Monsieur Karim BOUAMRANE  
Maire de Saint-Ouen-Sur-Seine  
Vice-président de la Métropole du Grand Paris

Monsieur Geoffroy BOULARD  
Maire du 17<sup>e</sup> arrondissement de Paris

Monsieur Mathieu HANOTIN  
Maire de Saint-Denis  
Président de Plaine commune

Monsieur Rémi MUZEAU  
Maire de Clichy-la-Garenne

Monsieur Stéphane TROUSSEL  
Président du département de Seine-Saint-Denis

Paris, le 26 avril 2021

Messieurs les Maires, Messieurs les Présidents,

Je vous remercie de votre courrier du 13 avril dans lequel vous soulignez combien la crise sanitaire confirme « l'importance cruciale de la construction d'un nouvel hôpital à Saint-Ouen », et conforte la « pertinence du projet du CHU Saint-Ouen Grand Paris Nord ».

Evoquant les raisons pour lesquelles vous, élus du territoire, y êtes attachés, vous insistez cependant sur les ambitions rehaussées pour « assurer une offre de soins sur le territoire qui soit à la hauteur des besoins de la population ».

Je vous confirme que l'Assistance publique – Hôpitaux de Paris (AP-HP) est à l'écoute des demandes que vous formulez dans votre courrier, qui rejoignent celles exprimées dans les vœux de plusieurs des collectivités dont vous êtes les élus.

Dans le cadre du dialogue exigeant et nourri que vous souhaitez, je suis en mesure de vous apporter les garanties suivantes :

- Pour s'assurer qu'en réponse aux besoins de santé, l'offre de soins dont les capacités d'hospitalisation, soit à la fois suffisante en volume et harmonieusement répartie sur l'ensemble des territoires dont vous êtes les élus, nous avons proposé qu'une démarche de projet de santé soit engagée à l'échelon du territoire, associant les collectivités, l'Agence régionale de santé d'Ile de France, les établissements de santé et les acteurs de la médecine de ville, afin d'assurer cohérence et complémentarité dans les projets médicaux.

Bien évidemment, l'AP-HP prendra toute sa part dans cette dynamique qui nous paraît indissociable de la réussite du projet de campus. Cela permettra de voir avec quels projets, répartis sur l'ensemble du bassin de santé à desservir, l'offre de soins pourra être renforcée. Notamment sur les zones autour des deux actuels sites de Bichat et Beaujon, et en lien avec le centre hospitalier de Saint-Denis, comme avec les CPTS de ces territoires

- La prise en compte de la précarité sanitaire et financière qui affecte une partie de ces populations est pleinement intégrée au projet de santé du futur hôpital depuis son origine. Aussi, je vous confirme que la Permanence d'Accès aux Soins de Santé (PASS) hospitalière que vous appelez de vos vœux, y est effectivement prévue depuis le début du projet, en proximité du service d'accueil des urgences. Par ailleurs, tout sera mis en œuvre pour organiser des parcours hospitaliers associés à des tarifs relevant du secteur 1.
- Enfin, je vous confirme que la question des accès au futur site du CHU-SOGPN est un sujet essentiel qui fait l'objet, depuis le début de nos travaux, d'une attention toute particulière, tant dans les études d'insertion urbaine, que dans les prescriptions imposées dans les deux concours d'architecture du Campus. C'est aussi, actuellement, l'un des thèmes majeurs dans nos échanges avec le lauréat du concours pour l'hôpital. Aussi, nous sommes à la fois demandeurs et très déterminés à participer à la réflexion détaillée à laquelle vous appelez.

S'agissant de la requalification des voiries, des mobilités douces, du stationnement ainsi que du renforcement des lignes de transports en commun, il nous paraît essentiel que ce travail soit animé par les collectivités, au premier rang desquelles l'EPT Plaine commune. Outre les représentants de l'État, il doit aussi associer pleinement Université de Paris, notre partenaire du Campus en charge des constructions pour l'enseignement et la recherche sur toute la partie nord du projet.

Je vous prie de croire, Messieurs les Maires, Messieurs les Présidents, en l'expression de ma haute considération.



Martin HIRSCH

Copies :

Marc Guillaume, Préfet de Paris, préfet d'Île de France  
Georges-François Leclerc, Préfet de Seine-Saint-Denis  
Aurélien Rousseau, Directeur général, Agence régionale de santé d'Île-de-France  
Pr. Christine Clerici, Présidente, Université de Paris

2

- Courrier des élus -Eric Coquerel, Danièle Obono, Danielle Simonnet- à Martin Hirsh



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ

**Danièle OBONO**  
Députée de Paris  
Groupe de "La France insoumise"

**Eric COQUEREL**  
Député de Seine Saint Denis  
Groupe de "La France insoumise"

**Danielle SIMONNET**  
Conseillère municipale du 20<sup>e</sup> arrondissement de Paris

**Martin HIRSCH**, Directeur général de l'AP-HP  
Assistance Publique - Hôpitaux de Paris (AP-HP) (Paris)  
3, avenue Victoria  
75184 Paris cedex 04

Paris, le 7 avril 2021

Objet : alerte sur la fusion des hôpitaux Beaujon et Bichat

Copie à Anne HIDALGO, Maire de Paris et présidente du conseil de surveillance de l'AP-HP,  
et à M. Olivier Véran ministre des Solidarités et de la Santé

Monsieur le Directeur,

En tant que députée de la 17<sup>e</sup> circonscription de Paris, député de la 1<sup>ere</sup> circonscription de Seine Saint-Denis et conseillère de Paris élue du 20<sup>e</sup> arrondissement, nous avons été alerté-es par les personnels sur le projet de fusion des hôpitaux Bichat (Paris 18<sup>e</sup>) et Beaujon (Clichy) au profit d'un nouveau pôle hospitalier Grand Paris Nord qui serait construit à Saint-Ouen.

Nous tenons à relayer la colère et les profondes inquiétudes des professionnel·les de santé de ces deux hôpitaux qui se sont regroupé-es en un comité de défense et se sont mobilisé-es contre ce projet ce jeudi 1<sup>er</sup> avril devant l'hôpital Bichat.

Il est tout simplement aberrant que l'Assistance Publique des Hôpitaux de Paris (AP-HP), avec l'aval du gouvernement et de la mairie de Paris qui prétendent pourtant mettre tout en œuvre pour lutter efficacement contre le Covid-19, envisage un projet de fusion qui entraînera, à terme, la suppression de près de 400 lits et de plus de 1000 postes de soignants. Cette perte de moyens et d'emplois, qui serait déjà honteuse sur tout territoire français au vu

des besoins criants, devient incompréhensible dans le Nord de Paris et la proche banlieue où l'offre de soin est déficitaire. Avec un bassin de vie de plus de 2 millions d'habitants, la réalité de ces deux hôpitaux ce sont des urgences saturées qui obligent le transfert de nombreux patients.

Or, la création de cette nouvelle structure hospitalière sur le territoire de la Seine Saint Denis ne peut être accueillie comme une bonne nouvelle puisqu'elle entraîne l'aggravation du déficit hospitalier dans le nord parisien où l'AP-HP envisage de fermer tout ou partie de l'hôpital Jean Verdier à Bondy. En 30 ans, vous le savez Monsieur le Directeur, les services de l'AP-HP dont vous avez la responsabilité ont perdu quelque 12 000 lits.

En outre, comme le montrent de nombreuses études sur le sujet, les hôpitaux de grande taille proposent un fonctionnement moins efficace que les structures à taille humaine, qui permettent une meilleure communication et coordination des équipes de travail. Enfin ce mastodonte éloignerait cruellement les habitants du nord parisien qui, face au besoin évident d'une offre de soin de proximité, se tourneront vers les services de l'hôpital Lariboisière déjà saturés.

Face aux difficultés sanitaires et sociales qu'un tel projet engendrerait, nous vous appelons solennellement à renoncer à la fusion des hôpitaux Bichat et Beaujon, et d'engager, au contraire, avec le ministre Véran et la maire de Paris à qui nous adressons la même demande, un plan de réouverture des services fermés, tels celui de l'Hôtel-Dieu, de revalorisation salariales, de recrutement de personnels ainsi que l'implantation d'un hôpital de taille modérée dans le sud-ouest du 93 qui pourrait utilement compléter l'offre de soins des hôpitaux existants pour ce territoire. Nous nous tenons à votre disposition pour échanger sur ce sujet.

Dans l'attente d'une réponse positive de votre part, nous vous prions, Monsieur le Directeur, d'agréer l'expression de nos salutations les plus sincères.

Danièle OBONO



Eric COQUEREL



Danielle SIMONNET



- Réponse de Martin Hirsh aux élus Eric Coquerel, Danièle Obono, Danielle Simonnet



**ASSISTANCE  
PUBLIQUE HÔPITAUX  
DE PARIS**

3, avenue Victoria  
75184 PARIS Cedex 04  
Standard : 01 40 27 30 00  
Tél : 01 40 27 30 00  
Télécopie : 01 40 27 55 77  
secretariat.dg.sap@aphp.fr

---

**LE DIRECTEUR GENERAL**

**Madame Danièle OBONO**  
Députée  
17<sup>ème</sup> circonscription de Paris

**Monsieur Eric COQUEREL**  
Député  
1<sup>ère</sup> circonscription de Seine-Saint-Denis

**Madame Danielle SIMONNET**  
Conseillère de Paris,  
20<sup>ème</sup> arrondissement

Paris, le 27 avril 2021

Madame et Monsieur les Députés, Madame la Conseillère municipale

Je vous remercie de votre courrier du 7 avril par lequel vous m'informez avoir été alertés, à l'occasion d'une manifestation publique le 1<sup>er</sup> avril, par des personnels regroupés en « Comité de défense des hôpitaux Bichat et Beaujon » sur le projet de Campus Hospitalo Universitaire Saint-Ouen Grand Paris Nord (CHUSOGPN).

Je suis en mesure d'apporter aux points que vous soulevez dans votre courrier, les éléments de réponse suivants :

Le projet d'hôpital ne prévoit pas une perte de 400 lits : il a bénéficié en octobre d'arbitrages positifs, tirant les leçons de la crise, avec l'ajout de 90 lits d'hospitalisation supplémentaires. Cela porte à 1 317 lits et places les capacités totales de prise en charge, en incluant :

- 1073 lits et places d'hôpital, dont 156 lits de soins critiques (+16%),
- 94 lits supplémentaires par transformation de chambres seules pré-équipées en chambres doubles, pendant les périodes de tension (épidémies hivernales, etc...),
- 150 lits d'hôtel hospitalier où seront accueillis des patients qui, bien que ne recevant pas de soins, sont aujourd'hui reçus dans des lits d'hôpital, ce qui est équivalent au volume global existant actuellement à Bichat et Beaujon de 1313 lits et places.

Nous projetant vers l'avenir, nous poursuivons également, avec le lauréat du concours, la recherche de réserves de surfaces supplémentaires dans le projet soit pour des capacités pérennes, soit pour renforcer encore les capacités d'adaptation pendant les périodes de tension.

Le projet d'hôpital ne prévoit pas non plus une perte de 1000 emplois. Dans sa version initiale de 2016, le chiffre était de 600, principalement liés à ce que peut apporter le regroupement sur un seul site d'activités jusque là séparées et concernent largement des fonctions non soignantes. Je rappelle, par exemple, que les risques incendie de la tour de l'hôpital Bichat impose actuellement la présence d'une centaine d'agents de sécurité « pompiers » sur le site !

Pour autant, ce chiffre sera nécessairement réduit significativement, dès lors qu'il correspondait à une cible capacitaire qui a été revue à la hausse depuis et que, par ailleurs, j'ai souhaité que soit engagé un travail sur l'adaptation des ratios de personnel à la densité des prises en charge et à la diminution des durées de séjour qui sont recherchées.

Les préoccupations que vous exprimez notamment, sur le juste dimensionnement des filières d'urgence ou sur la taille de l'hôpital ont été pleinement prises en compte dans la conception du projet pour que, en dépit de ses dimensions, les choix d'organisation et de fonctionnement, la qualité de l'architecture et des aménagements, favorisent le plus possible une orientation fluide et rassurante pour les usagers de l'hôpital et leurs proches, le plus haut standard de qualité dans la prise en charge des patients et une meilleure qualité de vie au travail pour les professionnels s'appuyant sur une communication et une coordination renforcées au sein des équipes et entre celles-ci.

J'ajoute que la définition de la juste « *taille humaine* » qui définirait le seuil d'efficacité d'un hôpital n'a pas fait l'objet d'études suffisamment partagées pour conclure avec certitude sur le fait qu'un tel hôpital serait moins efficace. A l'inverse les analyses académiques ne manquent pas sur les effets de seuils minimaux pour qu'un hôpital garantisse, dans chacune des disciplines qu'il propose, une qualité et une sécurité des soins que lui apportent la compétence et l'expérience d'équipes prenant en charge des files actives suffisamment importantes. C'est d'autant plus vrai pour les gestes techniques qui constitueront une part très significative des activités du futur hôpital.

Vous évoquez aussi les risques d'impact de ce projet sur d'autres hôpitaux en prenant notamment pour exemple les services de Lariboisière ou ceux de Jean Verdier. Vous n'ignorez pourtant pas que l'AP-HP, rompant avec des décennies d'investissements priorités dans la partie sud du grand Paris et privilégiant les sites intramuros, s'est engagée depuis 2013 dans une stratégie volontariste de rééquilibrage vers le nord de la métropole et des sites desservant de larges zones hors de Paris. Dans ce cadre, la plus importante opération immobilière en cours de chantier à l'APHP est justement la réalisation, d'ici 2025, du Nouveau Lariboisière. Nous instruisons aussi la réorganisation et la modernisation, par un investissement important, de l'ensemble Avicenne-Jean Verdier au service de la Seine-Saint-Denis.

Et le projet à Saint-Ouen, plus gros investissement hospitalier de la décennie avec celui du CHU de Nantes, préserve globalement la réponse capacitaire à un emplacement où il améliore la proximité pour les habitants de l'ouest de la Seine saint-Denis et du Nord-Est des Hauts-de-Seine, tout en restant très proche et particulièrement bien relié aux 17<sup>e</sup> et 18<sup>e</sup> arrondissements de Paris.

Vous m'appellez, à nouveau, à renoncer à cette opération, ce qui supposerait de conserver les hôpitaux Bichat et Beaujon. Or, cela n'est simplement pas possible, comme l'ont confirmé les sept études successives sur ce sujet, à la recherche des meilleures solutions pour répondre à l'inadaptation architecturale de locaux non-évolutifs, à la vétusté technique démontrée et aux risques sécuritaires incontestés de ces deux bâtiments. Ainsi, depuis 2009 et jusqu'à leur dernière actualisation en mars 2021 (au regard de la crise sanitaire), ces études qui ont, au total, porté sur 24 hypothèses d'implantation, ont toutes conclues à l'abandon inévitable du scénario de maintien des deux hôpitaux existants avec rénovation sur place, pour des raisons d'infaisabilité technique et pratique, de résultat nécessairement insatisfaisant et de coût prohibitif.

A l'inverse elles ont permis de documenter la décision de réaliser un nouvel hôpital, dans le cadre d'un investissement de service public de très grande ampleur : presque 900 Millions d'euros pour l'hôpital et près de 400 pour

l'université, en incarnant une démarche innovante en Ile-de-France d'un Campus où sont rassemblés à un niveau unique, les soins, la recherche et l'enseignement.

Par ailleurs pour s'assurer qu'en réponse aux besoins de santé, l'offre de soins dont les capacités d'hospitalisation, soit effectivement à la fois suffisante en volume pour les besoins futurs et harmonieusement répartie sur l'ensemble des territoires dont vous êtes vous-mêmes les élus, nous avons proposé qu'une démarche de projet de santé soit engagée à l'échelon du territoire, associant les collectivités, l'Agence régionale de santé d'Ile de France, les établissements de santé et les acteurs de la médecine de ville, afin d'assurer cohérence et complémentarité dans les projets médicaux.

Bien évidemment, l'AP-HP prendra toute sa part dans cette dynamique qui nous paraît indissociable de la réussite du projet de campus. Cela permettra de voir avec quels projets, répartis sur l'ensemble du bassin de santé à desservir, l'offre de soins pourra être renforcée. Notamment sur les zones autour des deux actuels sites de Bichat et Beaujon, et en lien avec le centre hospitalier de Saint-Denis, comme avec les CPTS de ces territoires.

Je ne reviendrais pas ici en détail sur la question des revalorisations salariales et de recrutements des personnels, ayant déjà eu l'occasion récemment de réaffirmer comment l'APHP s'inscrivait pleinement dans les mesures substantielles issues du « Ségur de la santé », et, au-delà, dans les initiatives prises pour que leurs effets soient particulièrement significatifs pour nos professionnels, tant en matière de rémunérations, d'emploi que de conditions de travail.

Enfin, vous avez déjà eu amplement l'occasion d'être informés sur les raisons pour lesquelles, les locaux vétustes et dysfonctionnels de l'Hôtel-Dieu n'étaient plus adaptés pour la prise en charge des patients dans des conditions de qualité et de sécurité satisfaisantes. L'Hôtel-Dieu fait, depuis de longues années, l'objet d'un arrêté préfectoral pour non-conformité du risque incendie. C'est grâce à notre impulsion que les travaux de mise en sécurité seront enfin financés et réalisés. Nous avons donc engagé une profonde mutation de ce site, préservant à la fois une mission de soins et de recherche adaptés aux besoins, dans un investissement à la fois justifié en termes de santé publique, soutenable financièrement et répondant aux normes de sécurité.

Je vous prie de croire, Madame et Monsieur les Députés, Madame la Conseillère municipale, en l'expression de ma haute considération.



Martin HIRSCH

Copies :

Monsieur Aurélien Rousseau, Directeur général, Agence régionale de santé d'Ile-de-France  
Monsieur Georges-François Leclerc, Préfet de Seine-Saint-Denis  
Monsieur Karim Bouamrane, Maire de Saint-Ouen-sur-Seine  
Monsieur Mathieu Hanotin, Maire de Saint-Denis, Président de l'EPT Plaine commune  
Monsieur Stéphane Troussel, Président du département de Seine-Saint-Denis  
Madame Anne Hidalgo, Maire de Paris

3



244 boulevard Saint-Germain  
75007 Paris - France  
T. +33 (0)1 44 49 85 50  
[contact@debatpublic.fr](mailto:contact@debatpublic.fr)  
[www.debatpublic.fr](http://www.debatpublic.fr)